



**CONSEIL MUNICIPAL D'OTTAWA  
PROCÈS VERBAL 45**

**le mercredi 9 décembre 2020  
10 h**

**Participation par voie électronique**

**La participation à cette réunion s'est fait par voie électronique, conformément à l'article 238 de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, dans sa version modifiée par la *Loi de 2020 visant à favoriser la reprise économique face à la COVID-19***

---

*Note: Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRE jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Conseil.*

Le Conseil municipal de la Ville d'Ottawa se réunit le mercredi 9 décembre 2020, à 10 h. Le maire Jim Watson préside la réunion Zoom depuis la salle Andrew-S.-Haydon, et les autres membres y participent à distance.

Il accompagne le Conseil dans un moment de réflexion.

**APPEL NOMINAL**

Tous les membres sont présents.

**ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**

Adoption des procès-verbaux de la réunion ordinaire du Conseil municipal du 25 novembre 2020.

CONFIRMÉ

## **DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS, Y COMPRIS CEUX DÉCOULANT DE RÉUNIONS ANTÉRIEURES**

### **Déclarations d'intérêts et questions de privilège**

Le conseiller Rick Chiarelli déclare un intérêt pécuniaire concernant les éléments suivants examinés par le Conseil municipal le 9 décembre 2020 :

- a) Rapport du greffier municipal : Quartier 8 Collège – Délégation des pouvoirs d'approbation budgétaire et questions connexes;
- b) Toute autre question connexe soulevée.

Il ne participe ni aux discussions ni au vote sur ce point (point 30 de l'ordre du jour).

### **Budgets provisoires de fonctionnement et d'immobilisations de 2020**

La conseillère Diane Deans déclare un potentiel intérêt pécuniaire réputé concernant le point 9, Budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2021 – Comité des services communautaires et de protection, plus précisément les points suivants du budget des Services à l'enfance :

- Frais d'utilisation (page 42 du livre budgétaire du CSCP);
- Besoins en ressources de fonctionnement pour les garderies municipales (pages 40 et 41 du livre budgétaire du CSCP) (**point 6.C.iii de la motion cadre relative au budget**).

En effet, sa fille travaille au Centre éducatif Tournesol, un centre de garde municipal dont le financement provient de ces postes budgétaires.

La conseillère Deans ne participe ni aux discussions ni au vote sur cette partie du budget.

Le conseiller Matthew Luloff déclare aussi un potentiel intérêt pécuniaire réputé concernant l'élément suivant du budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations de 2021 :

- Point 9 – Budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2021 – Comité des services communautaires et de protection (besoins en ressources de fonctionnement du Service des incendies, page 8 du livre budgétaire du CSCP) (**point 6.C.iv de la motion cadre relative au budget**).

En effet, sa conjointe travaille pour Versaterm Public Safety, une entreprise de développement de logiciels qui fournit des systèmes de gestion des documents, des terminaux mobiles et des services de répartition assistée par ordinateur au Service des incendies, et dont le financement provient ou pourrait provenir de ce poste budgétaire.

Le conseiller Luloff ne participe ni aux discussions ni au vote sur cette partie du budget.

Lea conseiller·e Catherine McKenney déclare un potentiel intérêt pécuniaire réputé concernant les éléments suivants des budgets provisoires de fonctionnement et d'immobilisations de 2021 :

Point 6 – Budget provisoire de fonctionnement pour 2021 du Conseil de santé d'Ottawa (programmes des ministères de la Santé et des Soins de longue durée, programmes à frais partagés principaux, page 4 du livre budgétaire du Conseil de santé). En effet, sa conjointe siège au conseil d'administration d'Ottawa Inner City Health, un organisme dont le financement proviendra ou pourrait provenir de ce poste budgétaire (**point 5B de la motion cadre**);

Point 9 – Budgets provisoires de fonctionnement et d'immobilisations de 2021 – Comité des services communautaires et de protection (besoins en ressources de fonctionnement des Services du logement, page 45 du livre budgétaire du CSCP), plus précisément :

- Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités;
- Programme Logements pour de bon;
- Vers un chez-soi.

En effet, sa conjointe travaille pour Options Bytown, un organisme dont le financement proviendra ou pourrait provenir de ces postes budgétaires (**point 6.C.i de la motion cadre**).

Lea conseiller·e ne participe ni aux discussions ni au vote sur cette partie du budget.

Le conseiller Keith Egli déclare un potentiel intérêt pécuniaire réputé concernant les éléments suivants des budgets provisoires de fonctionnement et d'immobilisations de 2021 :

Point 3 – Budget de fonctionnement préliminaire 2021 – Prévention du crime Ottawa (Transferts/subventions/charges financières, page 1 du livre budgétaire de Prévention du crime Ottawa);

Point 6 – Budget provisoire de fonctionnement pour 2021 du Conseil de santé d'Ottawa (programmes et normes des ministères de la Santé et des Soins de longue durée, programmes financés au complet par la Ville, page 5 du livre budgétaire du Conseil de santé);

Point 9 – Budgets provisoires de fonctionnement et d'immobilisations de 2021 – Comité des services communautaires et de protection, plus précisément :

1. Direction générale des services sociaux et communautaires, Services du logement (page 45 du livre budgétaire du CSCP) :

- Initiative communautaire de prévention de l'itinérance;
- Programme Logements pour de bon;
- Vers un chez-soi;

2. Direction générale des services sociaux et communautaires, Initiatives avec les partenaires et les intervenants, financement communautaire (page 50 du livre budgétaire du CSCP).

En effet, le conseiller Egli siège au conseil d'administration du Bureau des services à la jeunesse, un organisme dont le financement proviendra ou pourrait provenir de ces postes budgétaires (**points 2.A., 5.A., 6.C.i. et 6.C.ii de la motion cadre**).

Le conseiller ne participe ni aux discussions ni au vote sur ces parties du budget (**points 2.A, 5.A, 6.C.i et 6.C.ii de la motion cadre**) ni sur les parties 2 et 3 de la motion n° 45/6 de la conseillère C. McKenney et du conseiller R. King visant la modification du budget du CSCP.

Le conseiller Egli soulève aussi une question de privilège : sa conjointe est membre du conseil d'administration du Centre de ressources communautaires de Nepean, Rideau et Osgoode, un organisme financé par la Ville. Bien qu'il n'ait aucun intérêt pécuniaire ou financier aux termes de la Loi sur les conflits d'intérêts municipaux, il a décidé de tout de même déclarer ce lien par souci de transparence, dans l'esprit de l'article 1 du Code de conduite, et de s'acquitter de ses responsabilités selon l'article 243 de la Loi sur les municipalités en participant aux débats et au vote sur ces points. Par ailleurs, il a déposé au greffe municipal une copie de la note du commissaire à l'intégrité à ce sujet.

La conseillère Sudds soulève une question de privilège : elle a récemment acheté une maison près du terrain faisant l'objet d'une proposition de plan de lotissement et de modification du Règlement de zonage (le 7000, promenade Campeau), examinée aujourd'hui par le Conseil. Elle a divulgué ce fait au commissaire à l'intégrité et lui a demandé conseil sur les implications de la Loi sur les conflits d'intérêts municipaux et du Code de conduite. Il lui a répondu que comme elle n'a aucun conflit d'intérêts pécuniaire, elle peut participer aux discussions et au vote sur ce point.

## COMMUNICATIONS

La Ville a reçu les communications suivantes :

Association des municipalités de l'Ontario (AMO)

- Communiqué de l'AMO – Approche relative à l'administration des premiers vaccins, Rapport annuel de la vérificatrice générale, Programme de conservation des terres humides
- Communiqué de l'AMO – Groupe de travail sur la distribution des vaccins contre la COVID-19, nouvelles mesures liées à la COVID-19, Commission des soins de longue durée et premier énoncé annuel conjoint au sujet du protocole d'entente conclu par l'AMO et la province de l'Ontario
- Communiqué de l'AMO – Exposé économique fédéral de l'automne
- Communiqué de l'AMO – Modifications proposées au Projet de loi 229, annexe 6 (Loi sur les offices de protection de la nature)
- Communiqué de l'AMO – Certaines régions passent à un nouveau palier de COVID-19 et Phase 2 du programme de soins paramédicaux communautaires pour les soins de longue durée

Autres communications reçues :

- Directeur général de la Planification, de l'infrastructure et du Développement économique – Note de service concernant un règlement municipal autorisant la présentation d'une demande d'expropriation en vue de l'Étape 2 du projet de train léger

- Réception d'un document signé par 67 personnes qui demandent que l'avenue Armitage, le chemin Greenland, la promenade Torwood et le chemin Sixth Line soient reasphaltés, à Dunrobin.

## **ABSENCES**

Aucune absence n'a encore été signalée.

## **MOTION PORTANT PRÉSENTATION DE RAPPORTS**

### **MOTION N° 45/1**

Motion de la conseillère D. Deans  
Appuyée par la conseillère C. A. Meehan

**Que les rapports suivants soient reçus et examinés :**

- 1. Rapport de la trésorière municipale adjointe intitulé « Budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2021 »;**
- 2. Rapport du Comité de dérogation intitulé « Comité de dérogation – prévisions préliminaires du budget de fonctionnement 2021 »;**
- 3. Rapport de Prévention du crime Ottawa intitulé « Budget de fonctionnement préliminaire 2021 – Prévention du crime Ottawa »;**
- 4. Rapport de la Commission de services policiers d'Ottawa intitulé « Budgets d'immobilisations et de fonctionnement 2021 du Service de police d'Ottawa »;**
- 5. Rapport du conseil d'administration de la Bibliothèque publique d'Ottawa intitulé « Bibliothèque publique d'Ottawa : Prévisions budgétaires de 2021 »;**
- 6. Rapport du Conseil de santé d'Ottawa intitulé « Budget provisoire de fonctionnement 2021 du Conseil de santé d'Ottawa »;**
- 7. Rapport n° 18 du Comité de l'agriculture et des affaires rurales;**
- 8. Rapport n°9 du Comité de la vérification;**

9. **Rapport n° 15A du Comité des services communautaires et de protection;**
10. **Rapport n° 12A du Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets;**
11. **Rapport n° 19 du Comité des finances et du développement économique;**
12. **Rapport n° 3 du Sous-comité de la technologie de l'information;**
13. **Rapport n° 33 du Comité de l'urbanisme;**
14. **Rapport n° 7 de la Commission du transport en commun;**
15. **Rapport n° 14 du Comité des transports;**
16. **Point 1 du rapport n° 18 du Comité des finances et du développement économique intitulé « Rapport annuel sur le parc Lansdowne et mise à jour sur les répercussions de la COVID-19 »;**
17. **Rapport du greffier municipal intitulé « Résumé des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux exigences d'explication aux termes de la *Loi sur l'aménagement du territoire* à la réunion du Conseil du 25 novembre 2020 »;**
18. **Rapport du Conseil de santé d'Ottawa présenté lors d'une réunion à huis clos intitulé « Nomination des médecins adjoints en santé publique – à huis clos – affaires privées concernant une personne qui peut être identifiée. Date de compte rendu : sur approbation par le Conseil ».**

**Que les Règles de procédure soient suspendues afin que le rapport du greffier municipal intitulé « Quartier 8 Collège – Délégation des pouvoirs d'approbation budgétaire » soit reçu et examiné suivant la directive du Conseil du 25 novembre 2020 voulant qu'il lui soit présenté à la réunion d'aujourd'hui et que sa prochaine réunion ordinaire ait lieu le 27 janvier 2021 ou après.**

ADOPTÉE

**BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS  
 DE 2021**

**MOTION NO 45/2**

Motion du conseiller Matthew Luloff  
 Appuyée par la conseillère Laura Dudas

**ATTENDU QUE le 4 novembre 2020, le Conseil a reçu et déposé le rapport d'accompagnement du budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations de 2021 (ACS2020-FSD-FIN-0023) et les livres budgétaires associés du Comité; et**

**ATTENDU QUE le 4 décembre 2020, tous les membres du Conseil ont reçu, avec l'ordre du jour provisoire de la réunion du 9 décembre 2020, une version révisée du rapport d'accompagnement de la trésorière pour le budget de 2021 initialement reçu et déposé à la réunion extraordinaire du Conseil municipal du 4 novembre 2020, dont les mises à jour et les documents connexes à l'appui sont résumés dans le tableau suivant :**

<b>Document d'accompagnement</b>	<b>Section(s)</b>	<b>Page ANG</b>	<b>Page FR</b>	<b>Correction ou mise à jour</b>
Rapport	Budget de fonctionnement financé par les taxes de 2021	8	9	Mise à jour de l'augmentation de 156,7 M\$ à 158,7 M\$ par rapport à 2020
Document 1	- Sommaire des dépenses et des recettes par catégories - Sommaire du budget de fonctionnement par comités - Variations du budget de fonctionnement	1 3 à 5 7 et 8	1 3 à 5 7 et 8	Mise à jour des dépenses de transfert, des recettes et des totaux connexes en fonction de la contribution unique du fonds de réserve pour la stabilisation des taxes au fonds de réserve pour le logement
Document 2	Immobilisations – Résumé des prévisions sur quatre ans	2	1	Mise à jour du pouvoir prévu pour les Services du logement de 2022 à 2024
Document 2	Continuité des fonds de réserve – Prévisions pour	3 et 4	4 et 5	Mise à jour des prévisions concernant les avantages sociaux

	2021			des employés et le fonds de réserve pour le logement
--	------	--	--	--

**ATTENDU QU'À sa réunion du 26 novembre 2020, le Comité de l'urbanisme a approuvé une version révisée de son livre budgétaire provisoire de 2021, qui comprenait diverses corrections, et que depuis, le personnel a déterminé qu'il fallait apporter les corrections aux frais d'utilisation des Services des emprises, du patrimoine et du design urbain et des Services de planification décrites dans le tableau suivant :**

Secteur d'activité	Anglais complet (page)	Résumé anglais (page)	Résumé français (page)	Correction ou mise à jour
Services des emprises, du patrimoine et du design urbain	8	8	10	Frais d'utilisation – Correction des droits d'examen de conception technique et d'inspection – Valeur des services publics ou récréatifs, le tarif en \$ de 2020 passe de 2,3 % à 2,25 %
Services de planification	15	15	21	Frais d'utilisation – Correction des droits d'examen de conception technique et d'inspection – Valeur des services publics ou récréatifs, les tarifs en \$ de 2020 et de 2021 passent de 2,3 % à 2,25 %
Services de planification	14	14	19	Frais d'utilisation – Ajout de l'appel de note 5 à l'appel de note 2 aux passages « Plan d'implantation – complexe », « Plan d'implantation – révision, complexe » et « Plan d'implantation – directeur, approbation provisoire »

**ATTENDU QU'il a été déterminé qu'il fallait mettre à jour le nom de divers secteurs d'activité dans certains livres budgétaires du Comité pour rendre compte de la structure organisationnelle actuelle de la Ville;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil, siégeant en comité plénier, prenne acte de la version révisée du rapport d'accompagnement du budget de 2021;**

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Conseil, siégeant en comité plénier, prenne acte de la version révisée du budget provisoire de 2021 du Comité de l'urbanisme;**

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE la cheffe des finances soit habilitée à mettre à jour le nom des secteurs d'activité dans la version finale des budgets pour rendre compte de la structure organisationnelle actuelle de la Ville.**

ADOPTÉE

#### **CONSTITUTION EN COMITÉ PLÉNIER**

##### **MOTION N° 45/3**

Motion de la conseillère D. Deans  
Appuyée par la conseillère C. A. Meehan

**Que le Conseil décide de siéger en comité plénier conformément aux articles 52 et 53 du Règlement de procédure.**

ADOPTÉE

La motion cadre suivante, divisée comme suit pour faciliter le vote, est présentée au Conseil en comité plénier afin qu'il prenne acte des budgets provisoires de fonctionnement et d'immobilisations de 2021 :

#### **MOTION CADRE CONCERNANT L'EXAMEN DES BUDGETS PROVISOIRES DE 2021**

##### **MOTION NO 45/4**

Motion du maire suppléant M. Luloff  
Appuyée par la maire suppléante L. Dudas

**IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil municipal, siégeant en comité plénier, prenne acte des budgets provisoires de fonctionnement et d'immobilisations de 2021 (recommandés par le Comité de dérogation, Prévention du crime Ottawa, la Commission de services policiers d'Ottawa, le conseil d'administration de la Bibliothèque publique d'Ottawa, le Conseil de santé d'Ottawa, les comités permanents, la Commission du transport en commun et le Sous-comité de la technologie de l'information) et des budgets provisoires de fonctionnement et d'immobilisations de 2021 financés par les redevances (recommandés par le Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets) inscrits à l'ordre du jour et auxquels sont intégrés toutes les pages et tous les livres budgétaires modifiés;

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE** le Conseil, siégeant en comité plénier, prenne acte de la motion suivante :

Que le comité plénier recommande au Conseil ce qui suit :

1. **Approuver le budget provisoire de fonctionnement de 2021 du Comité de dérogation.**

ADOPTÉE

2. **Approuver le budget provisoire de fonctionnement de 2021 de Prévention du crime Ottawa, comme suit :**

- A. **Besoins en ressources de fonctionnement – Transferts, subventions et charges financières (page 1);**

ADOPTÉE

- B. **Reste du budget provisoire de fonctionnement de 2021 de Prévention du crime Ottawa.**

ADOPTÉE

La motion suivante concernant le budget provisoire du Service de police d'Ottawa (point 3 de la motion cadre) est présentée au Conseil :

**MOTION NO 45/5**

Motion du conseiller Shawn Menard  
Appuyée par le conseiller-e Catherine McKenney

**ATTENDU QUE** la Ville d'Ottawa estime à 11,725 millions de dollars les recettes

tirées des appareils photo reliés aux feux rouges, ce qui comprend une augmentation de 1,8 million de dollars en raison de l'ajout de 10 appareils (budget du Comité des finances et du développement économique – Services non liés aux directions générales; page 52 du livre budgétaire du Comité); et

**ATTENDU QUE** l'application de mesures de sécurité sur la route est la meilleure manière d'utiliser les fonds générés par le contrôle automatisé de la circulation; et

**ATTENDU QUE** la Ville s'est engagée à réduire le nombre de décès et de blessures graves causés par des accidents de la route à Ottawa; et

**ATTENDU QUE** les interventions policières pour faire appliquer le code de la route constituent une utilisation inefficace des fonds destinés à la sécurité routière; et

**ATTENDU QUE** dans le budget provisoire de 2021 de la Commission de services policiers d'Ottawa, il est prévu que 1,2 million de dollars des recettes susmentionnées soient transférés des activités de contrôle automatisé de la circulation au Service de police d'Ottawa dans le cadre d'une stratégie de financement triennale visant à stabiliser le taux d'imposition; et

**ATTENDU QUE** les mesures d'ingénierie et de conception des routes constituent la meilleure façon d'assurer la sécurité routière; et

**ATTENDU QUE** le budget des quartiers consacré aux mesures temporaires de modération de la circulation devient un moyen de plus en plus important de modifier les configurations routières dangereuses; et

**ATTENDU QUE** selon la Loi sur les services policiers, le Conseil peut établir le budget global des services policiers qu'il estime nécessaires pour s'acquitter de ses obligations aux termes de l'article 4 de la Loi, mais qu'il ne peut ni approuver ni refuser certains postes budgétaires dans les estimations soumises par la Commission de services policiers d'Ottawa;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil réduise le budget provisoire de fonctionnement de 2021 de la Commission de services policiers d'Ottawa de 1,2 million de dollars, soit le montant qui aurait été obtenu des recettes générées par les appareils photo reliés aux feux rouges de la Ville;

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE** ce 1,2 million de dollars, qui devait être transféré au Service de police d'Ottawa, soit injecté dans le budget des immobilisations de

**2021 du Comité des transports, moins les coûts de dotation en personnel prévus pour procéder aux installations dans les quartiers, afin d'augmenter le budget de 2021 des quartiers consacré aux mesures temporaires de modération de la circulation, selon une répartition égale entre les 23 quartiers (projet 910021, Programme d'amélioration de la circulation routière et piétonnière en 2021, initiative des quartiers; page 131 du livre budgétaire du Comité des transports).**

REJETÉE par un vote de 6 VOIX AFFIRMATIVES contre 18 VOIX NÉGATIVES, ainsi réparties :

VOIX AFFIRMATIVES (6) : Les conseillers J. Leiper, C. McKenney, M. Fleury, T. Kavanagh, R. King et S. Menard

VOIX NÉGATIVES (18) : Les conseillers G. Darouze, T. Tierney, A. Hubley, E. El-Chantiry, G. Gower, C. A Meehan, J. Cloutier, J. Harder, M. Luloff, S. Moffatt, R. Brockington, C. Kitts, L. Dudas, D. Deans, R. Chiarelli, J. Sudds et K. Egli, et le maire J. Watson

**3. Approuver le budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations de 2021 du Service de police d'Ottawa, comme le recommande la Commission de services policiers d'Ottawa.**

Le budget du Service de police d'Ottawa est présenté au Conseil puis ADOPTÉ par un vote de 19 VOIX AFFIRMATIVES contre 5 VOIX NÉGATIVES, ainsi réparties :

VOIX AFFIRMATIVES (19) : Les conseillers G. Darouze, T. Tierney, A. Hubley, E. El-Chantiry, G. Gower, C. A Meehan, J. Cloutier, J. Harder, M. Luloff, S. Moffatt, T. Kavanagh, R. Brockington, C. Kitts, L. Dudas, D. Deans, R. Chiarelli, J. Sudds et K. Egli, et le maire J. Watson

VOIX NÉGATIVES (5) : Les conseillers J. Leiper, C. McKenney, M. Fleury, R. King et S. Menard

**4. Approuver le budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations de 2021 du conseil d'administration de la Bibliothèque publique d'Ottawa,**

**comme le recommande ce dernier.**

ADOPTÉE

- 5. Approuver le budget provisoire de fonctionnement de 2021 du Conseil de santé d'Ottawa, comme le recommande ce dernier, soit les éléments suivants :**

**A. Programmes et normes des ministères de la Santé et des Soins de longue durée – Programmes financés au complet par la Ville (page 4)**

ADOPTÉE

**B. Programmes et normes des ministères de la Santé et des Soins de longue durée – Programmes à frais partagés principaux (page 4)**

ADOPTÉE

**D. Reste du budget provisoire de fonctionnement de 2021 de Santé publique Ottawa**

ADOPTÉE

- 6. Approuver les budgets provisoires de fonctionnement et d'immobilisations de 2021 (recommandés par les comités permanents du Conseil, la Commission du transport en commun et le Sous-comité de la technologie de l'information), soit les éléments suivants :**

**A. Portion du budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations de 2021 attribuée au Comité de l'agriculture et des affaires rurales.**

ADOPTÉE

**B. Portion du budget provisoire de fonctionnement de 2021 attribuée au Comité de la vérification.**

ADOPTÉE

Les motions suivantes portant sur la portion du budget provisoire de 2021 attribuée aux Services communautaires et de protection (point 6C de la motion cadre) sont présentées.

Motion de la conseillère C. McKenney  
Appuyée par le conseiller Rawlson King

**ATTENDU QUE le Conseil municipal d'Ottawa a déclaré le 29 janvier 2020 une situation d'urgence en matière de logement abordable et d'itinérance; et**

**ATTENDU QU'en 2019, près de 8 000 personnes ont eu recours aux refuges d'urgence, qui fonctionnent à plein régime depuis des années; et**

**ATTENDU QUE la situation d'urgence en matière d'itinérance a été grandement exacerbée par la pandémie de COVID-19; et**

**ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir des fonds de tous les ordres de gouvernement pour lutter contre cette situation d'urgence qui ne cesse de prendre de l'ampleur, à Ottawa et ailleurs; et**

**ATTENDU QU'à Ottawa, plus de 200 personnes passent la nuit dehors parce qu'elles n'osent pas dormir dans un refuge surpeuplé pendant la pandémie de COVID-19; et**

**ATTENDU QUE selon le dénombrement ponctuel de 2018, les Autochtones représentent 2,5 % de la population d'Ottawa, mais que 24 % des personnes en situation d'itinérance à Ottawa s'identifient comme Autochtones; et**

**ATTENDU QUE chaque année à Ottawa, quelque 1 200 jeunes sont en situation d'itinérance ou d'hébergement précaire; et**

**ATTENDU QUE la Ville d'Ottawa a procédé à des investissements pour réduire l'itinérance chronique et accroître le nombre de logements abordables; et**

**ATTENDU QUE la pandémie de COVID-19 a augmenté le stress et l'isolement et empiré les problèmes de santé mentale des résidents d'Ottawa; et**

**ATTENDU QUE les personnes noires, autochtones et racisées sont plus susceptibles que les autres d'occuper des postes de première ligne, de vivre dans des logements surpeuplés et donc d'être exposées de manière disproportionnée au stress et aux risques associés à la pandémie de COVID-19; et**

**ATTENDU QUE selon le Rapport sur le bien-être communautaire d'Ottawa de 2018, il y aurait de graves problèmes de sous-financement chronique dans le secteur des services sociaux à but non lucratif, nombre d'organismes ayant**

**atteint un point critique dans leur travail auprès des résidents marginalisés et vulnérables; et**

**ATTENDU QUE toujours selon ce rapport, les fournisseurs de services d'infrastructure sociale à but non lucratif d'Ottawa doivent composer avec une hausse de 87 % de la demande de service, de 77 % du nombre de personnes servies et de 67 % du nombre de clients ayant des besoins complexes; et**

**ATTENDU QUE d'après ce même rapport, les résidents ayant besoin de services sociaux sont confrontés à plus d'obstacles qu'avant (listes d'attente plus longues, moins d'accès au soutien à long terme, réduction des services et refus potentiels); et**

**ATTENDU QUE les centres de ressources et de santé communautaire jouent un rôle essentiel dans la riposte à la pandémie de COVID-19 (dotation en personnel des refuges climatisés ainsi que des centres de répit et de dépistage, livraison de nourriture, appels téléphoniques, transport de personnes à leurs rendez-vous médicaux); et**

**ATTENDU QUE les besoins en financement du secteur des services sociaux à but non lucratif d'Ottawa sont largement supérieurs aux ressources, en témoigne la première ronde de l'appel de propositions au titre du Fonds de secours pour les services sociaux, qui a abouti à 12,1 millions de dollars demandés pour 3 millions de dollars disponibles; et**

**ATTENDU QUE le secteur des services sociaux à but non lucratif d'Ottawa offre toutes sortes de services de prévention (gestion du stress et des traumatismes, counseling, prévention du suicide, réduction des méfaits, formation aux premiers soins en santé mentale); et**

**ATTENDU QUE ce secteur s'emploie à améliorer les conditions pouvant être à l'origine des problèmes de santé mentale ou de dépendance (mauvais traitements, pauvreté, itinérance, chômage de longue durée, isolement social, traumatismes); et**

**ATTENDU QU'il faudrait obtenir immédiatement un financement adéquat pour coordonner et centraliser les divers services de santé mentale de la Ville (aide aux personnes itinérantes, intervention mobile en cas de crise, réduction des méfaits); et**

**ATTENDU QUE** les organismes communautaires connaissent les difficultés rencontrées par les personnes marginalisées et savent comment y faire face à l'échelle locale; et

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'exploiter ce savoir-faire pour déployer un modèle qui renforcera la sécurité tout en réduisant les risques d'interactions mortelles avec les services de police; et

**ATTENDU QU'**une démarche locale menée par des équipes multidisciplinaires qui maîtrisent les soins tenant compte des traumatismes et les techniques de désamorçage serait tout indiquée pour compléter le travail de la police; et

**ATTENDU QUE** les fonds municipaux consacrés au secteur des services sociaux par l'intermédiaire de Financement communautaire représentaient un investissement de 24,25 \$ par résident en 2018, contre 334,87 \$ par résident pour le Service de police d'Ottawa la même année (soit une baisse de 12,8 % pour les services sociaux et une hausse de 12,4 % pour le Service de police par rapport à 2011, après indexation à l'inflation); et

**ATTENDU QUE** la Ville d'Ottawa a supprimé en 2011 le financement non renouvelable de projets et reporté de 2011 à 2016 l'octroi du fonds de viabilité, qui permettait aux organismes de répondre aux besoins essentiels grandissants; et

**ATTENDU QUE** si le budget de fonctionnement de 2021 de la Ville d'Ottawa était gonflé de 13,2 millions de dollars – soit une augmentation modeste –, les taxes municipales augmenteraient de 1,33 %, ce qui représenterait une hausse annuelle de 28,53 \$ pour une propriété résidentielle urbaine moyenne estimée à 415 000 \$;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil approuve l'ajout ponctuel de 13,2 millions de dollars au budget de 2021 du Comité des services communautaires et de protection et du Comité de l'urbanisme, ajout financé par une hausse de 1,33 % des taxes municipales, comme suit :

1. Ajout de 5 millions de dollars aux 15 millions du budget provisoire de 2021 pour créer des options de logement abordable (budget de fonctionnement et des immobilisations du Comité de l'urbanisme – Investissement municipal en matière de logement abordable en 2021 – projet 910240; pages 34, 35 et 50 du livre budgétaire du Comité);

2. **Ajout de 5 millions de dollars aux 25,2 millions du budget provisoire de 2021 pour l'enveloppe de Financement communautaire afin de verser aux fournisseurs de services sociaux à but non lucratif les fonds pour l'infrastructure sociale nécessaires en vue de répondre aux besoins essentiels des communautés vulnérables et marginalisées d'Ottawa, dont la situation ne cesse de se détériorer (budget de fonctionnement du Comité des services communautaires et de protection – Initiatives avec les partenaires et les intervenants – Financement communautaire; page 41 du livre budgétaire du Comité);**
3. **Versement de 3,2 millions de dollars au Service de l'équité des genres et des races, de l'inclusion, des relations avec les Autochtones et du développement social pour créer une équipe locale d'intervention d'urgence qui offrirait des services autres que policiers, notamment de réduction des méfaits et d'aide aux personnes itinérantes (budget de fonctionnement du Comité des services communautaires et de protection – Initiatives avec les partenaires et les intervenants; page 41 du livre budgétaire du Comité);**

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Conseil enjoigne au maire d'écrire au premier ministre de l'Ontario pour lui demander une augmentation immédiate, substantielle et permanente des fonds destinés aux aides en santé physique et mentale afin de compléter les sommes nécessaires pour établir un modèle d'intervention en cas de crise de santé mentale et ainsi protéger les résidents vulnérables et mentalement stressés lorsqu'ils sont en détresse.**

La motion ci-dessus a été divisée pour faciliter le vote :

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil approuve l'ajout ponctuel de 13,2 millions de dollars au budget de 2021 du Comité des services communautaires et de protection et du Comité de l'urbanisme, ajout financé par une hausse de 1,33 % des taxes municipales, comme suit :**

1. **Ajout de 5 millions de dollars aux 15 millions du budget provisoire de 2021 pour créer des options de logement abordable (budget de fonctionnement et des immobilisations du Comité de l'urbanisme – Investissement municipal en matière de logement abordable en 2021 – projet 910240; pages 34, 35 et 50 du livre budgétaire du Comité);**

REJETÉE par un vote de 8 VOIX AFFIRMATIVES contre 16 VOIX NÉGATIVES, ainsi réparties :

VOIX Les conseillers J. Leiper, C. McKenney, M. Fleury,  
AFFIRMATIVES T. Kavanagh, R. King, D. Deans, K. Egli et S. Menard  
(8) :

VOIX Les conseillers G. Darouze, T. Tierney, A. Hubley, E. El-  
NÉGATIVES Chantiry, G. Gower, C. A Meehan, J. Cloutier, J. Harder,  
(16) : M. Luloff, S. Moffatt, R. Brockington, C. Kitts, L. Dudas,  
R. Chiarelli et J. Sudds, et le maire J. Watson

- 2. Ajout de 5 millions de dollars aux 25,2 millions du budget provisoire de 2021 pour l'enveloppe de Financement communautaire afin de verser aux fournisseurs de services sociaux à but non lucratif les fonds pour l'infrastructure sociale nécessaires en vue de répondre aux besoins essentiels des communautés vulnérables et marginalisées d'Ottawa, dont la situation ne cesse de se détériorer (budget de fonctionnement du Comité des services communautaires et de protection – Initiatives avec les partenaires et les intervenants – Financement communautaire; page 41 du livre budgétaire du Comité);**

REJETÉE par un vote de 7 VOIX AFFIRMATIVES contre 16 VOIX NÉGATIVES, ainsi réparties :

VOIX Les conseillers J. Leiper, C. McKenney, M. Fleury,  
AFFIRMATIVES T. Kavanagh, R. King, D. Deans et S. Menard  
(7) :

VOIX Les conseillers G. Darouze, T. Tierney, A. Hubley, E. El-  
NÉGATIVES Chantiry, G. Gower, C. A Meehan, J. Cloutier, J. Harder,  
(16) : M. Luloff, S. Moffatt, R. Brockington, C. Kitts, L. Dudas,  
R. Chiarelli et J. Sudds, et le maire J. Watson

- 3. Versement de 3,2 millions de dollars au Service de l'équité des genres et des races, de l'inclusion, des relations avec les Autochtones et du développement social pour créer une équipe locale d'intervention d'urgence qui offrirait des services autres que policiers, notamment de réduction des méfaits et d'aide aux personnes itinérantes (budget de fonctionnement du Comité des services communautaires et de protection – Initiatives avec les partenaires et les intervenants; page 41 du livre budgétaire du Comité);**

REJETÉE par un vote de 7 VOIX AFFIRMATIVES contre 16 VOIX NÉGATIVES, ainsi réparties :

VOIX AFFIRMATIVES (7) : Les conseillers J. Leiper, C. McKenney, M. Fleury, T. Kavanagh, R. King, D. Deans et S. Menard

VOIX NÉGATIVES (16) : Les conseillers G. Darouze, T. Tierney, A. Hubley, E. El-Chantiry, G. Gower, C. A Meehan, J. Cloutier, J. Harder, M. Luloff, S. Moffatt, R. Brockington, C. Kitts, L. Dudas, R. Chiarelli et J. Sudds, et le maire J. Watson

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Conseil enjoigne au maire d'écrire au premier ministre de l'Ontario pour lui demander une augmentation immédiate, substantielle et permanente des fonds destinés aux aides en santé physique et mentale afin de compléter les sommes nécessaires pour établir un modèle d'intervention en cas de crise de santé mentale et ainsi protéger les résidents vulnérables et mentalement stressés lorsqu'ils sont en détresse.**

ADOPTÉE

**MOTION NO 45/7**

Motion du conseiller Mathieu Fleury  
Appuyée par le conseiller Riley Brockington

**ATTENDU QUE le budget de fonctionnement de 2021 de la Direction générale des loisirs, de la culture et des installations prévoit une augmentation supplémentaire temporaire des droits des programmes récréatifs et culturels pour compenser le coût des mesures associées aux exigences réglementaires liées à la COVID-19; et**

**ATTENDU QUE la Ville accorde aux résidents admissibles des subventions pour ces droits; et**

**ATTENDU QUE le budget de 2021 ne prévoit pas de hausse de la subvention maximale offerte aux résidents, qui est actuellement de 180 \$ par personne; et**

**ATTENDU QU'il serait profitable d'augmenter temporairement la subvention Ottawa main dans la main pour compenser l'augmentation supplémentaire temporaire des droits associée à la COVID-19; et**

**ATTENDU QU'en raison des règlements, des restrictions et de la demande en programmes récréatifs et culturels à l'heure actuelle, le nombre et le type de**

**programmes offerts devraient être réduits, au moins pendant la première moitié de 2021; et**

**ATTENDU QUE cette réduction devrait entraîner une diminution des inscriptions, de la demande de subventions et, par conséquent, du montant à prélever sur le budget prévu;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil approuve que la subvention Ottawa main dans la main passe temporairement de 180 \$ à 200 \$ par personne en 2021 et qu'elle soit financée à même le budget actuel compte tenu de la baisse prévue des demandes;**

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le directeur général des Loisirs, de la Culture et des Installations reçoive pour consigne d'étudier la subvention maximale Ottawa main dans la main dans le cadre de la préparation du budget de fonctionnement de 2022 et de recommander le montant maximal qu'il estimera approprié pour le budget provisoire de 2022.**

ADOPTÉE

#### INSTRUCTIONS AU PERSONNEL (conseiller M. Fleury)

Les pataugeoires des parcs et les plages municipales font partie intégrante de la stratégie de la Ville pour aider les familles et les jeunes enfants à se rafraîchir en toute sécurité durant les chauds mois d'été. Chaque année, l'ouverture des pataugeoires se fait de façon graduelle, la moitié d'entre elles lançant leurs activités la dernière semaine de juin, et l'autre la première semaine de juillet. Les plages, elles, ouvrent le troisième samedi de juin, habituellement après que la population a commencé à utiliser les installations aquatiques.

Or, il peut faire très chaud durant les semaines de juin précédant la fin de l'année scolaire à l'élémentaire et l'ouverture des pataugeoires. C'est pourquoi il serait pertinent d'ouvrir les pataugeoires et les plages la fin de semaine avant le début de la saison, à partir de la deuxième semaine de juin, ainsi que la fin de semaine de la fête du Travail. Les changements climatiques ont des conséquences sur les résidents, qui souhaitent avoir accès à l'eau plus tôt pour se rafraîchir en toute sécurité, et garder cet accès jusqu'à la fête du Travail. Les plages et les pataugeoires sont une commodité qui se prête bien aux mesures de prévention de la COVID-19. L'ouverture prolongée des pataugeoires et des plages exigerait un investissement de 91 000 \$ et 14 000 \$, respectivement, par fin de semaine supplémentaire.

Par conséquent, il est demandé au directeur général des Loisirs, de la Culture et des Installations de chercher des sources de financement, entre autres auprès des programmes de subventions associés à la lutte contre la COVID-19 et à la résilience à ce virus ainsi que des programmes d'emplois d'été pour étudiants, pour que la Ville puisse ajouter des fins de semaine à la saison 2021 des pataugeoires et des plages (avant et après) dans une optique d'équité et de résilience pour les familles. On demande aussi au personnel d'utiliser ses pouvoirs délégués pour appliquer ces subventions à la prolongation de la saison.

La portion du budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations attribuée au Comité des services communautaires et de protection, dans sa version modifiée par la motion des conseillers M. Fleury et R. Brockington, est ensuite présentée au Conseil :

- C. Portion du budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations de 2021 attribuée au Comité des services communautaires et de protection (CSCP), comme suit :**
  - i. Direction générale des services sociaux et communautaires – Besoins en ressources de fonctionnement des Services du logement (page 37) :**
    - a) Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités;**
    - b) programme Logements pour de bon;**
    - c) Vers un chez-soi.**

ADOPTÉE, avec la dissidence du conseiller M. Fleury au sujet des besoins en ressources de fonctionnement des Services du logement.

- ii. Direction générale des services sociaux et communautaires – Initiatives avec les partenaires et les intervenants – Financement communautaire (page 41)**

ADOPTÉE

- iii. Direction générale des services sociaux et communautaires – Services à l'enfance :**
  - a) Frais d'utilisation (page 35);**
  - b) Besoins en ressources de fonctionnement des garderies municipales (pages 33 et 34).**

ADOPTÉE

- iv. Besoins en ressources de fonctionnement des Service des incendies (page 8)**

ADOPTÉE

- v. Reste du budget provisoire de fonctionnement de 2021 des Services communautaires et de protection**

ADOPTÉE dans sa version modifiée, avec la dissidence du conseiller M. Fleury et de lea conseiller-e C. McKenney au sujet des besoins en ressources de fonctionnement des Services des règlements municipaux.

- vi. Budget provisoire des immobilisations de 2021 des Services communautaires et de protection**

ADOPTÉE

- D. Portion du budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations de 2021 (financée par les taxes) attribuée au Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets.**

ADOPTÉE

- E. Portion du budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations de 2021 attribuée au Comité des transports.**

ADOPTÉE, avec la dissidence des conseillers J. Leiper et S. Menard et de lea conseiller-e C. McKenney au sujet des projets d'immobilisations suivants :

- Projet 903159 – promenade de l'Aéroport (entre les chemins Brookfield et Hunt Club);
- Projet 903163 – rue Bank (entre le chemin Leitrim et la promenade Dun Skipper);
- Projet 907405 – promenade Strandherd, phase 2 (entre la promenade Maravista et le chemin Jockvale).

- F. Portion du budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations**

**de 2021 (financée par les redevances) attribuée au Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets :**

**i. Budget de fonctionnement (financé par les redevances) du Comité;**

ADOPTÉE

**ii. Budget des immobilisations (financé par les redevances) du Comité.**

ADOPTÉE

**G. Portion du budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations de 2021 attribuée au Comité de l'urbanisme.**

ADOPTÉE, avec la dissidence de la conseillère C. McKenney et du conseiller S. Menard concernant la portion du budget du Comité de l'urbanisme consacrée aux logements abordables.

La motion suivante portant sur la portion du budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations de 2021 attribuée à la Commission du transport en commun sont présentées au Conseil.

**MOTION NO 45/8**

Motion du conseiller R. King  
Appuyée par la conseillère C. McKenney

**ATTENDU QUE les laissez-passer de transport en commun à Ottawa sont parmi les plus chers au Canada; et**

**ATTENDU QUE les titres pour un passage simple à Ottawa sont parmi les plus chers au Canada; et**

**ATTENDU QUE la pandémie de COVID-19 cause des difficultés financières sans précédent à de nombreux résidents d'Ottawa, particulièrement aux personnes sans emploi ou gagnant un faible salaire; et**

**ATTENDU QUE les employés des commerces, les intervenants de première ligne et les travailleurs qui touchent le salaire minimum sont ceux qui utilisent le plus le transport en commun pour se rendre au travail; et**

**ATTENDU QUE le rapport sur les orientations budgétaires de 2021, approuvé par le Conseil, prévoit une augmentation de 2,5 % des tarifs d'OC Transpo, et que le**

**budget provisoire de 2021 recommande une hausse générale de 2,5 % des tarifs de base à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021; et**

**ATTENDU QUE le gel des tarifs de transport en commun en 2021 entraînerait une perte de 4,5 millions de dollars en recettes, ce qui équivaldrait à une augmentation de 1,48 % de la taxe sur le transport en commun, soit une hausse annuelle de 10,77 \$ pour une propriété urbaine moyenne estimée à 415 000 \$;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil approuve que les tarifs de transport en commun soient gelés en 2021 ou jusqu'à 60 jours après l'annonce de la fin de la pandémie et de l'état d'urgence, si cette situation survient avant la fin du quatrième trimestre de 2021, et que ce gel soit financé par l'augmentation de la taxe sur le transport en commun décrite dans la présente motion;**

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Conseil enjoigne au maire d'écrire au premier ministre et au gouvernement de l'Ontario pour leur demander une aide financière permanente, conformément à l'*Énoncé économique de l'automne de 2020* publié par le gouvernement fédéral le 30 novembre 2020.**

REJETÉE par un vote de 7 VOIX AFFIRMATIVES contre 17 VOIX NÉGATIVES, ainsi réparties :

VOIX AFFIRMATIVES Les conseillers J. Leiper, C. McKenney, M. Fleury, T. Kavanagh, R. King, D. Deans et S. Menard  
(7) :

VOIX NÉGATIVES Les conseillers G. Darouze, T. Tierney, A. Hubley, E. El-Chantiry, G. Gower, C. A Meehan, J. Cloutier, J. Harder, M. Luloff, S. Moffatt, R. Brockington, C. Kitts, L. Dudas, R. Chiarelli, J. Sudds et K. Egli, et le maire J. Watson  
(17) :

La motion suivante est aussi présentée :

**MOTION N° 45/9**

Motion du conseiller S. Menard  
Appuyée par le conseiller M. Fleury

**ATTENDU QU'un réseau de transport en commun sain, accessible et abordable est essentiel pour les résidents et l'avenir de la ville d'Ottawa; et**

**ATTENDU QUE de nombreux travailleurs de première ligne et du secteur des services qui ont vu leur revenu diminuer en raison de la pandémie de COVID-19**

ont besoin du transport en commun pour se rendre au travail et fournir beaucoup de nos services essentiels; et

**ATTENDU QUE** la peur de la COVID-19, le télétravail et le besoin de maintenir la distanciation physique ont réduit l'achalandage; et

**ATTENDU QUE** l'augmentation des tarifs réduira encore plus l'achalandage; et

**ATTENDU QUE** la Ville investit actuellement dans l'Étape 2 du projet de train léger et aura besoin que de plus en plus de résidents utilisent le transport en commun et que, par conséquent, elle ne peut pas décourager davantage l'achalandage; et

**ATTENDU QUE** la Ville a déclaré l'état d'urgence climatique et ne peut pas se permettre de voir davantage de résidents abandonner le transport en commun si elle veut respecter ses objectifs de réduction des émissions de carbone et lutter contre le changement climatique; et

**ATTENDU QUE** le gel des tarifs de 2020 devait être couvert par le GTR et non par les fonds de réserve de 2021;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE** les tarifs de 2021 soient gelés aux taux de 2020, et que les 5,1 millions de dollars requis pour compenser ce gel soient couverts par les fonds de réserve de 2021.

Le maire Watson déclare la motion n° 45/9 irrecevable. Le conseiller Menard conteste la décision du maire selon l'alinéa 44(2) du Règlement de procédure, et un vote est demandé pour la question suivante :

**La décision du maire doit-elle être appuyée?**

La décision du maire est appuyée par un vote de 19 VOIX AFFIRMATIVES contre 5 VOIX NÉGATIVES, ainsi réparties :

VOIX AFFIRMATIVES (19) : Les conseillers G. Darouze, J. Leiper, T. Tierney, A. Hubley, E. El-Chantiry, G. Gower, C. A. Meehan, J. Cloutier, J. Harder, M. Luloff, S. Moffatt, M. Fleury, R. Brockington, C. Kitts, L. Dudas, D. Deans, J. Sudds et K. Egli, et le maire J. Watson

VOIX NÉGATIVES (5) : Les conseillers C. McKenney, T. Kavanagh, R. King, R. Chiarelli et S. Menard

**H. Portion du budget provisoire de fonctionnement de 2021 attribuée à la Commission du transport en commun, telle que modifiée par ce qui suit :**

**i. Qu'OC Transpo instaure le Passejour familial :**

- a) pendant la relâche de mars 2021 des quatre conseils scolaires d'Ottawa, du premier samedi au deuxième dimanche inclusivement;
- b) du 1<sup>er</sup> juillet au 6 septembre 2021;
- c) du premier samedi de la semaine de vacances de Noël des écoles primaires et secondaires au dimanche précédant la reprise des classes, conformément au calendrier 2021-2022 des quatre conseils scolaires d'Ottawa;
- d) durant le jour de la Famille de 2021;

**ii. Que le personnel rende compte des répercussions estimées sur l'achalandage et les recettes enregistrées en 2021 dans la proposition de budget pour 2022, afin que le Conseil puisse déterminer s'il y a lieu de modifier la grille tarifaire d'OC Transpo de façon permanente.**

Le point 6(h)(i)(a-e) est présenté au Conseil et ADOPTÉ.

Le budget de fonctionnement de la Commission du transport en commun est ensuite présenté au conseil puis ADOPTÉ par un vote de 15 VOIX AFFIRMATIVES contre 9 VOIX NÉGATIVES, ainsi réparties :

VOIX AFFIRMATIVES (15) : Les conseillers G. Darouze, T. Tierney, A. Hubley, E. El-Chantiry, G. Gower, J. Cloutier, J. Harder, M. Luloff, S. Moffatt, R. Brockington, C. Kitts, L. Dudas, J. Sudds et K. Egli, et le maire J. Watson

VOIX NÉGATIVES (9) : Les conseillers J. Leiper, C. McKenney, C. A. Meehan, M. Fleury, T. Kavanagh, R. King, D. Deans, R. Chiarelli et S. Menard

**I. Portion du budget provisoire d'immobilisations de 2021 attribuée à la Commission du transport en commun.**

ADOPTÉE, avec la dissidence de lea conseiller-e C. McKenney et du conseiller S. Menard.

- J. Portion du budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations de 2021 attribuée au Sous-comité de la technologie de l'information.**

ADOPTÉE

- K. Portion du budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations de 2021 attribuée au Comité des finances et du développement économique.**

ADOPTÉE

- 7. Approuver que soit délégué à la trésorière municipale le pouvoir d'apporter les modifications nécessaires au budget provisoire de fonctionnement de 2021 et au financement par emprunt et aux autorités de financement du budget provisoire d'immobilisations de 2021 afin de tenir compte des décisions du Conseil municipal.**

ADOPTÉE

- 8. Approuver que le directeur municipal ou son mandataire soit autorisé à présenter des demandes de subventions au nom de la Ville, et que soit délégué au greffier municipal le pouvoir de modifier les règlements ainsi que d'approuver et de signer les ententes nécessaires en vue de l'exécution des décisions du Conseil.**

ADOPTÉE

- 9. Comme la Commission du transport en commun l'a recommandé, que le Conseil demande au maire d'écrire au premier ministre ainsi qu'aux ministres fédéraux des Finances et de l'Infrastructure pour demander que le financement fédéral pour le transport en commun comprenne les coûts opérationnels ainsi que les investissements en immobilisations nécessaires à une ville et à une économie en santé.**

ADOPTÉE

- 10. Comme le Comité des services communautaires et de protection l'a recommandé, que le Conseil :**
- b) demande au maire et à la présidence du Comité d'écrire une lettre de**

**suivi au premier ministre provincial Doug Ford et au ministre Stephen Lecce pour prier la province de confirmer le montant des allocations de 2021 – y compris les investissements continus dans les activités des services de garde et l'aide financière pour la relance sécuritaire –, et d'annuler les changements proposés au partage des coûts, comme les répercussions pour les fournisseurs de services de garde d'enfants et à la petite enfance auraient des conséquences majeures pour le secteur;**

- b) **lorsque l'allocation provinciale sera annoncée, demande à la directrice générale des Services sociaux et communautaires et au directeur des Services à l'enfance, en consultation avec le Groupe consultatif sur la planification du réseau de services de garde d'enfants et d'éducation à la petite enfance, d'envoyer une note au Conseil pour l'informer des répercussions de la COVID-19 et du soutien continu offert au secteur.**

ADOPTÉE

**N.B. : Les points suivants, inscrits comme points 1 à 15 de l'ordre du jour, sont examinés par le Conseil en comité plénier au moyen de la motion cadre n° 45/4, comme mentionné ci-dessus.**

DIRECTION GÉNÉRALE SERVICES DES FINANCES

<p>1. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS DE 2021</p>
--

#### **RECOMMANDATIONS DU RAPPORT**

- 1. Que le Conseil municipal reçoive et dépose les budgets provisoires de fonctionnement et d'immobilisations de 2021 à sa réunion du 4 novembre 2020 et qu'il les examine subséquemment en comité plénier le 9 décembre 2020.**
- 2. Que le Conseil municipal transmette les parties pertinentes des budgets de fonctionnement et d'immobilisations de**

**2021 à chaque comité permanent du Conseil, au Sous-comité de la technologie de l'information et à la Commission du transport en commun pour que ces derniers les examinent subséquemment et formulent des recommandations au Conseil en comité plénier le 9 décembre 2020.**

Voir ci-dessus la motion cadre concernant l'examen du budget 2021 (motion n° 45/4).

#### COMITÉ DE DÉROGATION

2. COMITÉ DE DÉROGATION - PRÉVISIONS PRÉLIMINAIRES  
DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE 2021

#### RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

**Que le Conseil municipal reçoive et dépose les prévisions budgétaires de fonctionnement 2021 du Comité de dérogation à sa réunion du 4 novembre 2020 aux fins de leur examen ultérieur par le Conseil siégeant en tant que comité plénier lors de la réunion prévue le 9 décembre 2020.**

Voir ci-dessus la motion n° 45/4 (recommandation 1).

#### PRÉVENTION DU CRIME OTTAWA

3. BUDGET DE FONCTIONNEMENT PRÉLIMINAIRE 2021 –  
PRÉVENTION DU CRIME OTTAWA

#### RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

**Que le Conseil municipal reçoive et dépose le budget de fonctionnement préliminaire 2021 de Prévention du crime Ottawa à sa réunion du 4 novembre 2020, en vue de son étude en comité**

**plénier par le Conseil le 9 décembre 2020.**

Voir ci-dessus la motion n° 45/4 (recommandation 2).

COMMISSION DE SERVICES POLICIERS D'OTTAWA

- |  |
|--|
| 4. BUDGETS D'IMMOBILISATIONS ET DE FONCTIONNEMENT 2021 DU SERVICE DE POLICE D'OTTAWA |
|--|

**RECOMMANDATION DU RAPPORT**

**Que le Conseil municipal d'Ottawa approuve les budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2021 du Service de police d'Ottawa.**

Voir ci-dessus la motion n° 45/4 (recommandation 3).

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE  
D'OTTAWA

- |  |
|--|
| 5. BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE D'OTTAWA : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE 2021 |
|--|

**RECOMMANDATION DU RAPPORT**

**Que le Conseil municipal approuve les budgets de fonctionnement et d'immobilisation 2021 du Conseil d'administration de la Bibliothèque publique d'Ottawa.**

Voir ci-dessus la motion n° 45/4 (recommandation 4).

CONSEIL DE SANTÉ D'OTTAWA

6. BUDGET PROVISOIRE DE FONCTIONNEMENT POUR 2021 POUR LE  
CONSEIL DE SANTÉ D'OTTAWA

**RECOMMANDATION DU RAPPORT**

**Que le Conseil municipal approuve le Budget provisoire de fonctionnement pour 2021 pour le Conseil de santé d'Ottawa, décrit au document 1.**

Voir ci-dessus la motion n° 45/4 (recommandation 5).

RAPPORT NO 18 DU COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET DES  
AFFAIRES RURALES

7. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET  
D'IMMOBILISATIONS DE 2021 - COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET  
DES AFFAIRES RURALES

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

**Que le Comité de l'agriculture et des affaires rurales recommande au Conseil, siégeant en comité plénier, d'approuver son budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations de 2021 comme suit :**

1. **Besoins en ressources de fonctionnement pour le processus d'examen des demandes d'aménagement, secteur rural (page 2);**
2. **Bureau des affaires rurales :**
  - i) **Frais d'utilisation (page 5);**

- ii) **Besoins en ressources de fonctionnement (page 4);**
- 3. **Programme d'immobilisations du Comité (page 6) [projets énumérés aux pages 13, 14 et 15].**

Voir ci-dessus la motion n° 45/4 (recommandation 6.A.).

#### RAPPORT NO 9 DU COMITÉ DE LA VÉRIFICATION

- |   |
|---|
| 8. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS DE 2021 – COMITÉ DE LA VÉRIFICATION |
|---|

#### **RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

**Que le Conseil, siégeant à titre de comité plénier, approuve ses besoins en ressources de fonctionnement dans son budget préliminaire 2021 (page 2).**

Voir ci-dessus la motion n° 45/4 (recommandation 6.B.).

#### RAPPORT NO 15A DU COMITÉ DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DE PROTECTION

- |   |
|---|
| 9. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS DE 2021 - COMITÉ DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DE PROTECTION |
|---|

#### **RECOMMANDATION DU COMITÉ, TELLES QUE MODIFIÉES**

**Que le Conseil, siégeant en comité plénier, d'approuver ses budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2021 comme suit :**

1. **Budget de la Direction générale des services de protection et d'urgence :**
  - a) **Bureau du directeur général et Services de soutien aux activités – Besoins en ressources de fonctionnement (page 1);**
  - b) **Sécurité et Gestion des mesures d'urgence :**
    - i) **Frais d'utilisation (page 5);**
    - ii) **Besoins en ressources de fonctionnement (page 4);**
  - c) **Service des incendies :**
    - i) **Frais d'utilisation (pages 9 à 12);**
    - ii) **Besoins en ressources de fonctionnement (page 8);**
  - d) **Service paramédic :**
    - i) **Frais d'utilisation (page 16);**
    - ii) **Besoins en ressources de fonctionnement (page 15);**
  - e) **Services des règlements municipaux :**
    - i) **Frais d'utilisation (pages 20 à 31);**
    - ii) **Besoins en ressources de fonctionnement (page 19);**
  - f) **Élaboration de politiques publiques – Besoins en ressources de fonctionnement (page 33).**
2. **Budget de la Direction générale des services sociaux et communautaires :**
  - a) **Bureau de la directrice générale et Services de soutien aux activités – Besoins en ressources de fonctionnement (page 35 révisée);**

- b) **Services sociaux et d'emploi – Besoins en ressources de fonctionnement (pages 37 et 38);**
  - c) **Services à l'enfance :**
    - i) **Frais d'utilisation (page 42);**
    - ii) **Besoins en ressources de fonctionnement (pages 40 et 41);**
  - d) **Services du logement – Besoins en ressources de fonctionnement :**
    - i) **Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités (page 45);**
    - ii) **Programme Logements pour de bon (page 45);**
    - iii) **Vers un chez-soi (page 45);**
    - iv) **Autres besoins en ressources de fonctionnement des Services du logement (page 45);**
  - e) **Soins de longue durée – Besoins en ressources de fonctionnement (page 47);**
  - f) **Initiatives avec les partenaires et les intervenants – Besoins en ressources de fonctionnement (page 50).**
- 3. Budget de la Direction générale des loisirs, de la culture et des installations :**
- a) **Bureau du directeur général et Services de soutien aux activités:**
    - i) **Frais d'utilisation de 2021 (page 54 révisée);**
    - ii) **Besoins en ressources de fonctionnement (page 53);**
  - b) **Programmes communautaires de loisirs et de culture :**

- i) **Frais d'utilisation de 2021 (pages 58 à 64 révisées);**
    - ii) **Besoins en ressources de fonctionnement (page 57);**
  - c) **Programmes aquatiques, spécialisés et à l'échelle de la ville**
    - i) **Frais d'utilisation de 2021 (pages 68 à 70 révisées);**
    - ii) **Besoins en ressources de fonctionnement (page 67);**
  - d) **Planification des installations et des parcs**
    - i) **Frais d'utilisation de 2020 (page 74);**
    - ii) **Besoins en ressources de fonctionnement (page 73);**
  - e) **Services d'exploitation des installations :**
    - i) **Frais d'utilisation de 2020 (page 78);**
    - ii) **Besoins en ressources de fonctionnement (page 77).**
- 4. **Direction générale des travaux publics et de l'environnement – Parcs – Besoins en ressources de fonctionnement (page 80).**
- 5. **Budget des immobilisations du Comité des services communautaires et de protection : (pages 81 à 84, projets individuels listés aux pages 123 à 206 [version anglaise]).**
- 6. **Que le Conseil de demander au maire et à la présidence du Comité d'écrire une lettre de suivi au premier ministre provincial Doug Ford et au ministre Stephen Lecce, pour prier la province de confirmer le montant des allocations de 2021 – y compris les investissements continus dans les activités des services de garde et l'aide financière pour la**

**relance sécuritaire –, et d’annuler les changements proposés au partage des coûts, comme les répercussions pour les fournisseurs de services de garde d’enfants et à la petite enfance auraient des conséquences majeures pour le secteur et que lorsque l’allocation provinciale sera annoncée, la directrice générale des Services sociaux et communautaires et le directeur des Services à l’enfance, en consultation avec le Groupe consultatif sur la planification du réseau de services de garde d’enfants et d’éducation à la petite enfance, envoient une note au Conseil pour les informer des répercussions de la COVID-19 et du soutien continu offert au secteur.**

Voir ci-dessus la motion n° 45/4 (recommandation 6.C.).

RAPPORT NO 12A DU COMITÉ PERMANENT DE LA  
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU ET DE LA  
GESTION DES DÉCHETS

10. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET  
D'IMMOBILISATIONS DE 2021 – FINANCÉS PAR LES TAXES ET  
SOUTENUS PAR LES REDEVANCES – COMITÉ PERMANENT DE  
LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU ET DE LA  
GESTION DES DÉCHETS

### **RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

**Que le Conseil, réuni en Comité plénier, approuve :**

- 1. Le budget provisoire de fonctionnement et d’immobilisations de 2021 financé par les taxes, du Comité de la protection de l’environnement, de l’eau et de la gestion des déchets, comme suit :**
  - a. Services d’infrastructure, comme suit :**

- i. **Frais d'utilisation (page 3)**
      - ii. **Besoins en ressources opérationnelles (page 2)**
    - b. **Résilience et Politique relative aux systèmes naturels – Besoins en ressources de fonctionnement (page 6)**
    - c. **Services des déchets solides, comme suit :**
      - i. **Frais d'utilisation (page 9-10)**
      - ii. **Besoins en ressources opérationnelles (page 8)**
    - d. **Services forestiers, comme suit :**
      - i. **Frais d'utilisation (page 13)**
      - ii. **Besoins en ressources opérationnelles (page 12)**
    - e. **Le budget des immobilisations, financé par les recettes fiscales, du Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets (page 14); les projets sont énumérés aux pages 28 29 (environnement) et 31 à 36 (déchets solides).**
- 2. **Le budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations 2021 financé par les redevances, du Comité de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets, comme suit :**
  - a. **Services de traitement de l'eau potable, comme suit :**
    - i. **Frais d'utilisation (pages 3 à 7)**
    - ii. **Besoins en ressources opérationnelles (page 2)**
  - b. **Services des eaux usées, comme suit :**
    - i. **Frais d'utilisation (pages 10 et 11)**
    - ii. **Besoins en ressources opérationnelles (page 9)**

- c. **Services des eaux pluviales, comme suit :**
  - i. **Frais d'utilisation (pages 14 à 17)**
  - ii. **Besoins en ressources opérationnelles (page 13)**
  
- d. **Le budget des immobilisations, financé par les redevances, du Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets (pages 18 à 21); les projets sont énumérés aux pages 33 à 57 (eau potable), 59 à 61 (projets intégrés d'aqueducs et d'égouts), 63 à 82 (eaux pluviales) et 84 à 102 (eaux usées).**

Voir ci-dessus la motion n° 45/4 (recommandation 6.D. and 6.F.).

RAPPORT NO 19 DU COMITÉ DES FINANCES ET DU  
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS DE 2021 - COMITÉ DES FINANCES ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
---

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

**Que le Conseil, siégeant en comité plénier, d'approuver son budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations de 2021 comme suit :**

- 1. **Représentants élus – Besoins en ressources de fonctionnement (page 3);**
  
- 2. **Bureau du greffier municipal :**
  - a) **Frais d'utilisation (pages 7 à 9);**
  
  - b) **Besoins en ressources de fonctionnement (révisé,**

page 6);

3. **Bureau du directeur municipal – Besoins en ressources de fonctionnement (page 15);**
4. **Direction générale des services novateurs pour la clientèle :**
  - i) **Avocat général (Services juridiques) – Besoins en ressources de fonctionnement (page 12);**
  - ii) **Bureau de la directrice générale et Services de soutien aux activités – Besoins en ressources de fonctionnement (page 27);**
  - iii) **Transformation des services – Besoins en ressources de fonctionnement (pages 29 et 30);**
  - iv) **Information du public et relations avec les médias – Besoins en ressources de fonctionnement (page 32);**
  - v) **Ressources humaines – Besoins en ressources de fonctionnement (page 34);**
  - vi) **ServiceOttawa :**
    - iii. **Frais d'utilisation (page 37);**
    - iv. **Besoins en ressources de fonctionnement (page 36);**
5. **Direction générale des transports – Programme de construction du train léger :**
  - a) **Frais d'utilisation (pages 19 à 21);**
  - b) **Besoins en ressources de fonctionnement (page 18);**
6. **Direction générale des services des finances :**
  - a) **Cheffe des finances et trésorière municipale, et Services de soutien aux activités – Besoins en ressources de fonctionnement (page 38);**
  - b) **Services des recettes :**

- iii. **Frais d'utilisation (pages 42 à 45);**
  - iv. **Besoins en ressources de fonctionnement (page 41);**
  - c) **Service des finances municipales – Besoins en ressources de fonctionnement (page 47);**
  - d) **Administration de la paie, Régimes de retraite et Avantages sociaux – Besoins en ressources de fonctionnement (page 50);**
  - e) **Services de l'approvisionnement – Besoins en ressources de fonctionnement (page 53);**
7. **Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique :**
- a) **Bureau du directeur général et Services de soutien aux activités – Besoins en ressources de fonctionnement (page 22);**
  - b) **Direction du développement économique et de la planification à long terme :**
    - i) **Frais d'utilisation (page 26);**
    - ii) **Besoins en ressources de fonctionnement (page 25);**
  - c) **Bureau des biens immobiliers municipaux :**
    - i) **Frais d'utilisation (page 56);**
    - ii) **Besoins en ressources de fonctionnement (page 55);**
8. **Services non liés aux directions générales – Besoins en ressources de fonctionnement (pages 60 à 63);**
9. **Budget d'immobilisations du Comité des finances et du développement économique (page 64, projets énumérés aux pages 105 à 112 [version complète anglaise]).**

Voir ci-dessus la motion n° 45/4 (recommandation 6.K.).

RAPPORT NO 3 DU SOUS-COMITÉ DE LA TECHNOLOGIE DE  
L'INFORMATION

12. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET  
D'IMMOBILISATIONS DE 2021 – SOUS-COMITÉ DE LA  
TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

**RECOMMANDATIONS DU SOUS-COMITÉ**

**Que le Conseil, réuni en comité plénier, approuve la partie du budget préliminaire de fonctionnement et d'immobilisations 2021 se rapportant au SCTI, comme suit :**

1. **Le budget des Services de technologie de l'information :**
  - a. **Besoins en ressources de fonctionnement des Services de technologie de l'information (p. 3-4 du livre budgétaire du SCTI);**
  - b. **Budget des immobilisations du SCTI (p. 5 du livre budgétaire du SCTI, projets énumérés à la p. 11).**

Voir ci-dessus la motion n° 45/4 (recommandation 6.J.).

RAPPORT NO 33 DU COMITÉ DE L'URBANISME

13. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET  
D'IMMOBILISATIONS DE 2021 - COMITÉ DE L'URBANISME

**Recommandation du Comité, telle que modifiée**

**Que le Conseil, siégeant en comité plénier, d'approuver le budget préliminaire de fonctionnement et d'immobilisations 2021 du Comité de l'urbanisme, y compris la version modifiée des pages 34, 46, 47, 50 et 55, composé des budgets suivants :**

1. **Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique :**
  - a) **Emprises, Patrimoine et Design urbain :**
    - i) **Frais d'utilisation (pp. 4-9);**
    - ii) **Besoins en ressources de fonctionnement (p. 3);**
  - b) **Services de planification (à l'exclusion des Services du Code du bâtiment – Code du bâtiment de l'Ontario):**
    - i) **Frais d'utilisation (pp. 12-18);**
    - ii) **Besoins en ressources de fonctionnement (p. 11).**
  - c) **Services du Code du bâtiment – Code du bâtiment de l'Ontario :**
    - i) **Frais d'utilisation (pp. 22-29);**
    - ii) **Besoins en ressources de fonctionnement (p. 21).**
  - d) **Planification à long terme – Besoins en ressources de fonctionnement (p. 32) :**
    - i) **Frais d'utilisation (p. 32);**
    - ii) **Besoins en ressources de fonctionnement (p. 31).**
2. **Direction générale des services sociaux et communautaires, Logement abordable – Besoins en ressources de fonctionnement (p. 34, version révisée).**

**3. Comité de l'urbanisme – Budget des immobilisations (p. 35)  
[liste des projets individuels indiqués aux pages 50 (version révisée), 52, 53 et 54]**

Voir ci-dessus la motion n° 45/4 (recommandation 6.G.).

RAPPORT NO 7 DE LA COMMISSION DU TRANSPORT EN  
COMMUN

14. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET  
D'IMMOBILISATIONS DE 2021 - COMMISSION DU TRANSPORT  
EN COMMUN

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ, TELLES QUE MODIFIÉES**

Que le Conseil, siégeant en comité plénier, d'approuver son budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations de 2021 comme suit :

1. Services de transport en commun :
  - a) Frais d'utilisation (pages 4 à 6);
  - b) Besoins en ressources de fonctionnement (page 3);
2. Budget des immobilisations de la Commission du transport en commun (page 7, projets individuels énumérés aux pages 15 à 33); et
3. Qu'OC Transpo instaure le Passejour familial pendant la relâche de mars 2021 des quatre conseils scolaires d'Ottawa, du premier samedi au deuxième dimanche inclusivement; et
4. Qu'OC Transpo instaure le Passejour familial du 1er juillet au 6 septembre 2021;
5. Qu'OC Transpo instaure le Passejour familial du premier

- samedi de la semaine de vacances de Noël des écoles primaires et secondaires au dimanche précédant la reprise des classes, selon le calendrier 2021-2022 des quatre conseils scolaires d'Ottawa; et**
6. **Qu'OC Transpo instaure le Passejour familial le jour de la Famille en 2021;**
  7. **Que le personnel rende compte des répercussions estimées sur l'achalandage et les recettes enregistrées en 2021 dans la proposition de budget pour 2022 afin que le Conseil puisse établir s'il y a lieu de modifier la grille tarifaire d'OC Transpo de façon permanente; et**
  8. **Que le Conseil demande au maire d'écrire au premier ministre ainsi qu'aux ministres fédéraux des Finances et de l'Infrastructure pour demander que le financement fédéral pour le transport en commun comprenne les coûts opérationnels ainsi que les investissements en immobilisations nécessaires à une ville et à une économie en santé.**

Voir ci-dessus la motion n° 45/4 (recommandation 6.H. AND 6.I.).

#### RAPPORT NO 14 DU COMITÉ DES TRANSPORTS

15. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS DE 2021 - COMITÉ DES TRANSPORTS
--

#### RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

**Que le Conseil, siégeant en comité plénier, approuve le budget de fonctionnement et d'immobilisations provisoire de 2021 du Comité des transports comme suit :**

1. **Budget de la Direction générale des travaux publics et de l'environnement, comme suit :**

- a) **Bureau de la directrice générale et Services de soutien aux activités – Besoins en ressources de fonctionnement (page 2);**
  - b) **Services des routes, comme suit :**
    - i) **Frais d'utilisation (page 5);**
    - ii) **Besoins en ressources de fonctionnement (page 4);**
  - c) **Services du stationnement, comme suit :**
    - i) **Frais d'utilisation (pages 8 à 12);**
    - ii) **Besoins en ressources de fonctionnement (page 7);**
- 2. Budget de la Direction générale des transports, comme suit :**
- a) **Services de la circulation, comme suit :**
    - i) **Frais d'utilisation (pages 15 à 17);**
    - ii) **Besoins en ressources de fonctionnement (page 14);**
  - b) **Besoins en ressources de fonctionnement de Planification des transports (page 19);**
- 3. Direction générale des services novateurs pour la clientèle, budget des Services du parc automobile, comme suit :**
- a) **Frais d'utilisation (page 22);**
  - b) **Besoins en ressources de fonctionnement (page 21);**
- 4. Budget des immobilisations du Comité des transports (pages 23 à 26) [projets énumérés aux pages 42 à 133, incluant les pages révisées 77 et 108].**

Voir ci-dessus la motion n° 45/4 (recommandation 6.E.).

## **MOTION VISANT À LEVER LA SÉANCE ET À RENDRE COMPTE**

### **MOTION N° 45/10**

Motion de la conseillère D. Deans  
Appuyée par la conseillère C. A. Meehan

**Que le comité plénier se lève et présente son rapport au Conseil municipal.**

ADOPTÉE

## **MOTION PORTANT SUR L' ADOPTION DES RAPPORTS DU BUDGET DE 2021**

### **MOTION N° 45/11**

Motion de la conseillère Diane Deans  
Appuyée par la conseillère Carol Anne Meehan

**Que soient reçus et adoptés dans leur version modifiée les budgets provisoires de fonctionnement et d'immobilisations de 2021, inscrits aux points 1 à 15 de l'ordre du jour et reproduits ci-dessous, y compris tous les éléments de la motion cadre adoptée pendant la séance du comité plénier :**

- 1. Rapport de la trésorière municipale adjointe intitulé « Budgets provisoires de fonctionnement et d'immobilisations de 2021 »;**
- 2. Rapport du Comité de dérogation intitulé « Budget de fonctionnement préliminaire 2021 du Comité de dérogation »;**
- 3. Rapport de Prévention du crime Ottawa intitulé « Budget provisoire de fonctionnement 2021 de Prévention du crime Ottawa »;**
- 4. Rapport de la Commission de services policiers d'Ottawa intitulé « Commission de services policiers d'Ottawa – Budget préliminaire d'immobilisation et de fonctionnement 2021 »;**
- 5. Rapport du conseil d'administration de la Bibliothèque publique d'Ottawa intitulé « Bibliothèque publique d'Ottawa : Prévisions budgétaires de 2021 »;**
- 6. Rapport du Conseil de santé d'Ottawa intitulé « Budget provisoire de fonctionnement pour 2020 pour le Conseil de santé d'Ottawa »;**
- 7. Point 1 du rapport n° 18 du Comité de l'agriculture et des affaires rurales;**
- 8. Point 2 du rapport n° 9 du Comité de la vérification;**
- 9. Rapport n° 15A du Comité des services communautaires et de protection;**

- 10. Rapport n° 12A du Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets;**
- 11. Point 1 du rapport n° 19 du Comité des finances et du développement économique;**
- 12. Rapport n° 3 du Sous-comité de la technologie de l'information;**
- 13. Point 1 du rapport n° 33 du Comité de l'urbanisme;**
- 14. Point 2 du rapport n° 7 de la Commission du transport en commun;**
- 15. Point 1 du rapport n° 14 du Comité des transports.**

**Que les dissidences et déclarations d'intérêts consignées pendant la séance du comité plénier soient réputées l'avoir été lors de la séance du Conseil.**

ADOPTÉE par un vote de 18 VOIX AFFIRMATIVES contre 6 VOIX NÉGATIVES, ainsi réparties :

VOIX AFFIRMATIVES (18) : Les conseillers G. Darouze, T. Tierney, A. Hubley, E. El-Chantiry, G. Gower, C. A Meehan, J. Cloutier, J. Harder, M. Luloff, S. Moffatt, M. Fleury, R. Brockington, C. Kitts, L. Dudas, D. Deans, J. Sudds et K. Egli, et le maire J. Watson

VOIX NÉGATIVES (6) : Les conseillers J. Leiper, C. McKenney, T. Kavanagh, R. King, R. Chiarelli et S. Menard

Avec les voix dissidentes notées pendant la séance du comité plénier (motion cadre n° 45/4 ci-dessus) :

Le Conseil suspend la séance à 14 h 31 et la reprend à 14 h 45.

Le conseiller Chiarelli quitte la réunion à 14 h 31.

## RAPPORTS

### REPORTS ET RENVOIS – RAPPORT 18 DU COMITÉ DES FINANCES ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

16. RAPPORT ANNUEL SUR LE PARC LANSDOWNE ET MISE À JOUR SUR LES RÉPERCUSSIONS DE LA COVID-19
---

*Reporté de la réunion du Conseil du 25 novembre 2020*

Ce point est examiné lors de la vérification de la comptabilité liée à la structure en cascade du parc Lansdowne (voir le point n° 20, « rapport annuel et rapports de vérification détaillés du Bureau du vérificateur général [BVG] »).

#### RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil :

1. **Approuve les modifications aux conventions relatives au Plan de partenariat du parc Lansdowne indiquées ci-dessous, selon les besoins et tel que décrit aux présentes, afin d'atténuer les répercussions de la COVID-19 en augmentant la liquidité de la société en commandite de manière qu'elle puisse mieux gérer les flux de trésorerie, et déléguer au directeur municipal, en consultation avec l'avocat général et le chef des finances de la Ville, le pouvoir de négocier et d'exécuter toute modification nécessaire pour rendre exécutoires les décisions du Conseil suivantes :**
  - a. **prolonger de dix ans (de 2044 à 2054) le partenariat, le système financier fermé y afférent et la distribution en cascade;**
  - b. **abolir le loyer participatif et maintenir les loyers de base aux niveaux actuels en cas de transfert autorisé de la composante «vente au détail» pendant la durée du bail du local de vente au détail;**

- c. **abolir la disposition permettant à la Ville de résilier le bail de vente au détail sans motif;**
          - d. **permettre à l'Ottawa Sports and Entertainment Group (OSEG) d'accéder en une seule occasion aux fonds de la réserve d'immobilisations actuelle (cycle de vie), tout en continuant à financer les investissements requis au titre du cycle de vie selon des pratiques administratives officialisées pour que la Ville approuve ces investissements;**
- 2. Approuve la création d'un groupe de travail sur le Partenariat du parc Lansdowne composé de membres du personnel de la Ville et de représentants de l'OSEG afin d'étudier les possibilités d'améliorer le Partenariat et de le positionner pour qu'il puisse survivre après la crise de la COVID ainsi que la création d'un groupe de parrains du Conseil pour soutenir le groupe de travail, tel que décrit aux présentes. Le groupe de travail devra faire rapport au Comité des finances et du développement économique ainsi qu'au Conseil au plus tard au deuxième trimestre de 2021;**
- 3. Reçoit les comptes rendus de situation ci-après relativement au Plan de partenariat du parc Lansdowne:**
  - a. **le compte rendu du directeur municipal sur les pouvoirs délégués exercés d'octobre 2019 à ce jour par lui-même, l'avocat général et la cheffe des finances en vertu des conventions juridiques conclues et signées à l'égard du Plan de partenariat du parc Lansdowne;**
  - b. **le compte rendu du directeur municipal sur l'assemblée tenue le 28 août 2020 par la société en commandite principale du parc Lansdowne et les assemblées tenues par les parties aux conventions unanimes des actionnaires;**
  - c. **le compte rendu exposé dans le présent rapport sur**

**les activités du Partenariat public-privé Lansdowne, dont il est question à la page 10 du rapport sur l'examen annuel des achats de 2019 (ASC2020-ICS-PRO-0001).**

**MOTION NO 45/12**

Motion du conseiller S Menard  
Appuyée par la conseillère D. Deans

**ATTENDU QUE l'OSEG demande à la Ville de modifier les modalités financières du Plan de partenariat du parc Lansdowne sans présenter de plan d'affaires ou de plan opérationnel prévoyant des mesures pour améliorer les difficultés opérationnelles du site; et**

**ATTENDU QUE dans n'importe quel autre milieu professionnel, il faudrait fournir un plan d'affaires complet montrant les mesures qui seraient prises pour régler les problèmes actuels avant de réinvestir dans le site à long terme; et**

**ATTENDU QUE la prolongation de 10 ans proposée signifie que la Ville renoncerait à obtenir un loyer du marché pour le stade, l'aréna et les commerces de détail pendant 10 ans de plus – soit jusqu'en 2054 – et continuerait à louer ces espaces pour 1 \$ par an; et**

**ATTENDU QUE si les changements proposés au loyer participatif et au loyer de base sont adoptés, Ottawa ne toucherait ni le loyer de base ni la part de 50 % du flux net de trésorerie annuel des activités de vente au détail avant l'année 2066 (22 ans sans ces loyers); et**

**ATTENDU QUE selon la structure en cascade, la Ville devrait toucher 0 \$ au terme de la prolongation de 10 ans – alors qu'elle devra investir dans le cycle de vie des infrastructures –, tandis que l'OSEG devrait quant à lui recevoir 468,4 millions de dollars; et**

**ATTENDU QUE l'OSEG a confirmé qu'il souhaitait procéder au transfert de la partie vente au détail du site et l'intégrer à la structure en cascade sans qu'il y ait d'analyse des conséquences; et**

**ATTENDU QUE la Ville compte former un groupe de travail et un groupe de conseillers parrains qui se pencheront sur la planification opérationnelle à long terme du parc Lansdowne; et**

**ATTENDU QUE l'option la plus prudente pour la Ville serait d'offrir un répit à court terme, tout en permettant aux groupes de travail et de conseillers parrains d'étudier les conséquences à long terme des changements proposés;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal :**

- A) approuve la prolongation de 10 ans de la structure en cascade du Plan de partenariat du parc Lansdowne, sous réserve des conditions suivantes :**
- a) qu'un plan d'affaires et opérationnel officiel décrivant les mesures à prendre pour remédier aux difficultés à long terme soit présenté, à la satisfaction du Conseil municipal;**
  - b) que le vérificateur général soumette une analyse de l'optimisation des ressources de la prolongation proposée, à la satisfaction du Conseil municipal;**
  - c) que le personnel fasse des vérifications préalables et veille à l'atténuation des risques pour la Ville – dans le cas où l'OSEG déciderait de quitter le partenariat malgré les nouveaux avantages dont il bénéficierait – en étudiant les autres options de partenariat et les modèles d'activités à but non lucratif, avant de soumettre le tout au Conseil municipal;**
  - d) que ces éléments soient présentés aux groupes de travail et de conseillers parrains avant d'être soumis à tout le Conseil en 2021;**
- B) informe les groupes de travail et de conseillers parrains des changements proposés au loyer participatif et aux ententes sur le loyer des locaux de vente au détail pour qu'ils étudient le transfert ou la vente de la partie commerce de détail du site, le manque à gagner à venir pour la Ville, les effets sur la structure en cascade et les conséquences de la COVID-19 sur la vente au détail.**

REJETÉE par un vote de 7 VOIX AFFIRMATIVES contre 16 VOIX NÉGATIVES, ainsi réparties :

VOIX                      Les conseillers J. Leiper, C. McKenney, C. A. Meehan,  
AFFIRMATIVES      T. Kavanagh, R. King, D. Deans et S. Menard  
(7) :

VOIX NÉGATIVES (16) : Les conseillers G. Darouze, T. Tierney, A. Hubley, E. El-Chantiry, G. Gower, J. Cloutier, J. Harder, M. Luloff, S. Moffatt, M. Fleury, R. Brockington, C. Kitts, L. Dudas, J. Sudds et K. Egli, et le maire J. Watson

### **MOTION NO 45/13**

Motion du conseiller Glen Gower  
Appuyée par le conseiller M. Fleury

**ATTENDU QUE le Rapport annuel sur le parc Lansdowne et mise à jour sur les répercussions de la COVID-19 recommande la création d'un groupe de travail composé de membres du personnel qui, en collaboration avec des représentants de l'Ottawa Sports and Entertainment Group (OSEG), entreprendra les démarches techniques visant à étudier les possibilités d'améliorer la durabilité et la viabilité financière à long terme des activités du parc Lansdowne et du partenariat, y compris les besoins en matière de fonctionnement et d'immobilisations; trouvera des façons d'accroître l'achalandage piétonnier sur le site, entre autres en rehaussant l'animation, en améliorant les installations publiques, en évaluant les infrastructures vieillissantes et en augmentant la densité des lieux (conformément aux principes de densification urbaine du Conseil et en partie avec des logements abordables); et préparera un plan détaillé de mobilisation du public pour que les résidents puissent avoir leur mot à dire sur l'avenir du parc; et**

**ATTENDU QUE le personnel recommande également que soit créé un groupe de conseillers parrains qui donnera son avis au groupe de travail et évaluera le plan de mobilisation du public proposé, et que ce groupe de conseillers parrains soit composé de cinq membres du Conseil représentant l'est, le sud, l'ouest, le secteur rural et le centre (quartier 17) d'Ottawa – puisqu'il s'agit d'une installation à l'échelle de la ville – ainsi que de la cheffe des finances, de la trésorière municipale adjointe, de l'avocat général, du directeur du Bureau du directeur municipal, du directeur général des Loisirs, de la Culture et des Installations et du directeur général de la Planification, de l'Infrastructure et du Développement économique, ou de leurs mandataires, et des autres membres du personnel de la Ville nécessaires; et**

**ATTENDU QUE le Conseil estime que le groupe de travail gagnerait aussi à entendre l'avis des acteurs clés pendant la phase de préparation, et que le groupe de rétroaction des intervenants créé pour l'élaboration du Plan directeur**

de la gestion des déchets solides a formulé des commentaires constructifs à l'intention du groupe de travail et du groupe de conseillers parrains; et

**ATTENDU QUE** vu l'utilité du parc Lansdowne pour l'ensemble de la ville et l'importance du partenariat pour une foule d'organismes et de groupes d'intérêts, le personnel devra consulter divers intervenants, comme cela a été fait pour le Plan directeur de la gestion des déchets solides; et

**ATTENDU QU'**afin de garantir une représentation diversifiée (sans être trop large, pour ne pas perdre en efficacité) au sein du groupe de rétroaction des intervenants du Plan directeur de la gestion des déchets solides, le groupe de conseillers parrains a passé en revue la liste des membres potentiels et suggéré des changements;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE** le personnel reçoive pour consigne de créer un groupe de rétroaction des intervenants pour le groupe de travail (composé de membres du personnel) du parc Lansdowne, décrit dans la présente motion, qui comprendra notamment des représentants des entités suivantes : Old Ottawa South Community Association, Old Ottawa East Community Association, Glebe Community Association, résidents de l'avenue Holmwood (un représentant), Zone d'amélioration commerciale (ZAC) du Glebe, Marché des producteurs agricoles d'Ottawa, Tourisme Ottawa, Investir Ottawa, Conseil des zones d'amélioration commerciale d'Ottawa, Regroupement des gens d'affaires de la Capitale nationale (RGA), Coalition de l'industrie de la musique d'Ottawa, Réseau des festivals d'Ottawa, Chambre de commerce d'Ottawa et Alliance internationale des employés de la scène (AIES).

ADOPTÉE

Les recommandations du Comité, dans leur version modifiée par la motion ci-dessus, sont présentées au Conseil et divisées pour faciliter le vote.

**Approuve les modifications aux conventions relatives au Plan de partenariat du parc Lansdowne indiquées ci-dessous, selon les besoins et tel que décrit aux présentes, afin d'atténuer les répercussions de la COVID-19 en augmentant la liquidité de la société en commandite de manière qu'elle puisse mieux gérer les flux de trésorerie, et déléguer au directeur municipal, en consultation avec l'avocat général et le chef des finances de la Ville, le pouvoir de négocier et d'exécuter toute modification nécessaire pour rendre exécutoires les décisions du Conseil suivantes :**

- d. permettre à l'Ottawa Sports and Entertainment Group (OSEG) d'accéder en une seule occasion aux fonds de la réserve d'immobilisations actuelle

**(cycle de vie), tout en continuant à financer les investissements requis au titre du cycle de vie selon des pratiques administratives officialisées pour que la Ville approuve ces investissements;**

La recommandation 1d) est ADOPTÉE.

Les recommandations restantes sont ADOPTÉES par un vote de 16 VOIX AFFIRMATIVES contre 7 VOIX NÉGATIVES, ainsi réparties :

VOIX AFFIRMATIVES (16) : Les conseillers G. Darouze, T. Tierney, A. Hubley, E. El-Chantiry, G. Gower, J. Cloutier, J. Harder, M. Luloff, S. Moffatt, M. Fleury, R. Brockington, C. Kitts, L. Dudas, J. Sudds et K. Egli, et le maire J. Watson

VOIX NÉGATIVES (7) : Les conseillers J. Leiper, C. McKenney, C. A. Meehan, T. Kavanagh, R. King, D. Deans et S. Menard

#### INSTRUCTIONS AU PERSONNEL (maire J. Watson)

Que dans le cadre des modifications apportées aux ententes du Plan de partenariat du parc Lansdowne (PPPL) et conformément à la lettre reçue de l'OSEG le 7 décembre 2020 en réponse à la demande du maire et du commissaire aux sports, le personnel veille à ce que la promesse faite par l'OSEG, selon laquelle le ROUGE et NOIR et le 67 d'Ottawa joueront au parc Lansdowne pendant les 10 prochaines années, figure dans les ententes révisées.

#### CONSEIL DE SANTÉ D'OTTAWA

17. NOMINATION DE MÉDECIN ADJOINT EN SANTÉ PUBLIQUE – À HUIS CLOS – AFFAIRES PRIVÉES CONCERNANT UNE PERSONNE POUVANT ÊTRE IDENTIFIÉE - DATE DE COMPTE RENDU : SUR APPROBATION PAR LE CONSEIL

#### RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DE SANTÉ :

- 1. Que le Conseil recommande la nomination d'un médecin adjoint en santé publique aux ministres de la Santé et des Soins de longue durée conformément à la Loi de 1999 sur la ville**

d'Ottawa et à la Loi sur la protection et la promotion de la santé;  
et

2. **Que, sous réserve de l'approbation de la recommandation 1, le Conseil transmette aux ministres de la Santé et des Soins de longue durée ses recommandations quant à l'approbation des nominations.**

ADOPTÉE

## RAPPORTS DES COMITÉS

RAPPORT NO 18 DU COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET DES  
AFFAIRES RURALES

- |  |
|--|
| <p>18. <b>MOTION - 776, CHEMIN ROTHBOURNE – MODIFICATION DE LA DÉSIGNATION ET DU ZONAGE DE SECTEURS QUE LA PROVINCE N'IDENTIFIE PLUS COMME TERRES HUMIDES D'IMPORTANCE PROVINCIALE</b></p> |
|--|

## RECOMMANDATION DU COMITÉ

**Que le Conseil appuie :**

1. **la modification de la désignation par le Tribunal d'appel de l'aménagement local des parties de la propriété située au 6776, chemin Rothbourne qui ne sont plus classées par la province comme des terres humides d'importance provinciale, afin qu'elles soient changées de terres humides d'importance à secteur rural général, de même que le passage proposé;**
2. **le changement de zonage par le Tribunal d'appel de l'aménagement local des parties de la propriété située au 6776, chemin Rothbourne qui ne sont plus classées par la province comme des terres humides d'importance provinciale, comme zone RG1, de même que le passage**

**proposé.**

ADOPTÉE

RAPPORT NO 9 DU COMITÉ DE LA VÉRIFICATION

19. PLAN DE VÉRIFICATION DE 2020 D'ERNST & YOUNG

**RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Conseil municipal reçoit le présent rapport à titre d'information.**

REÇUE

20. BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL (BVG) – RAPPORT ANNUEL ET RAPPORTS DE VÉRIFICATION DÉTAILLÉS

**RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Conseil examine et approuve les recommandations des vérifications.**

**MOTION NO 45/14**

Motion du conseiller Jean Cloutier  
Appuyée par le maire Jim Watson

**ATTENDU QUE** le Comité de la vérification a pris connaissance du rapport annuel et des rapports de vérification détaillés du Bureau du vérificateur général (BVG) à sa réunion du 24 novembre 2020; et

**ATTENDU QUE** comme les commentaires de la direction n'ont pas été soumis au BVG à temps pour la réunion du Comité de la vérification, les documents originaux (rapport annuel du vérificateur général et vérification de la gestion des installations) ont été publiés tels qu'ils ont été remis à la direction; et

**ATTENDU QU'après la réunion du Comité de la vérification, le BVG et la direction ont terminé l'examen des faits et des commentaires de la direction et apporté des changements mineurs aux rapports, entre autres le remplacement de la recommandation 1 dans la vérification de la gestion des installations et des modifications connexes dans le rapport annuel et les rapports de vérification détaillés du BVG;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le rapport annuel et les rapports de vérification détaillés du BVG, y compris la vérification de la gestion des installations, soient remplacés par les versions révisées soumises au Bureau du greffier municipal et distribuées avec l'ordre du jour provisoire le 4 décembre 2020.**

ADOPTÉE

La vérification de la comptabilité liée à la structure en cascade du parc Lansdowne est soumise à un examen lors du point 16 (« Rapport annuel sur le parc Lansdowne et mise à jour sur les répercussions de la COVID-19 »), puis ADOPTÉE.

Le reste du rapport est ADOPTÉ dans sa version modifiée par la motion n° 45/14.

RAPPORT NO 19 DU COMITÉ DES FINANCES ET DU  
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

21. FINANCEMENT DES PROJETS D'ÉVOLUTION ÉNERGÉTIQUE  
RENTABLE

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ, TELLES QUE MODIFIÉES**

**Que le Conseil :**

- 1. Recommande au Comité des finances et du développement économique (CFDE) de tenir compte, dans le prochain plan financier à long terme, de l'abordabilité d'une hausse de la limite d'endettement pour les projets entrepris dans le cadre de la stratégie Évolution de l'énergie qui pourraient générer des revenus ou des économies pour la Ville; et**

**transmette au CFDE les résultats de cette analyse et les recommandations du personnel avec le rapport sur le PFLT; et**

2. **Demande à la Gestionnaire de l'Unité de résilience et changes climatiques et de l'équipe chargée des mesures en matière de changements climatiques de la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique de participer à l'élaboration du plan financier à long terme afin d'aider à trouver de nouveaux mécanismes de financement pour les initiatives entreprises dans le cadre de la stratégie Évolution de l'énergie requises par la Ville, conformément au Plan directeur sur les changements climatiques, afin de réaliser le scénario de réduction des émissions de 100 %.**

ADOPTÉE

22. <b>DÉSINVESTISSEMENT DANS LES COMBUSTIBLES FOSSILES AU PROFIT D'ACTIFS DURABLES</b>
---

## **RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

**Que le Conseil approuve :**

1. **que l'on demande à la cheffe des finances et/ou au gestionnaire, Trésorerie de rendre compte au CFDE, à la fin du deuxième trimestre de 2021, des principaux obstacles à l'obtention du statut d'investisseur prudent, des moyens pour les surmonter et des mesures prises jusqu'à maintenant;**
2. **que, si le Conseil approuve la demande d'établir des normes relatives au statut d'investisseur prudent pour la Ville d'Ottawa, le personnel évalue la prudence de désinvestir dans les combustibles fossiles afin d'orienter la stratégie d'Ottawa qui sera soumise au Conseil pour approbation. La portée de l'examen comprendra l'évaluation des mesures**

**suivantes :**

- a) **la renonciation à tout nouvel achat d'actions ou de parts dans des fonds communs de placement dans le secteur du charbon, du pétrole et du gaz naturel, et en particulier à tout nouvel investissement dans les 200 plus grandes sociétés cotées en bourse du secteur des combustibles fossiles; et**
- b) **la vente de tous les titres que détient la Ville dans ces grandes sociétés d'ici cinq ans.**

ADOPTÉE

<p>23. <b>EXAMEN DE MI-MANDAT DE LA STRUCTURE DE GESTION PUBLIQUE 2018-2022</b></p>
---

### **RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

**Que le Conseil approuve :**

#### **PARTIE I - CONSEIL MUNICIPAL, COMITÉS PERMANENTS ET QUESTIONS CONNEXES**

1. **Que le personnel soit chargé de remettre au Comité de la vérification des rapports trimestriels sur l'avancement de la mise en œuvre des recommandations acceptées à la suite des vérifications, comme il est décrit dans le présent rapport et dans le Document 1.**
2. **Créer un Comité des débentures, comme il est décrit dans le présent rapport et conformément au mandat annexé au titre de Document 2.**
3. **Que le mandat du Sous-comité du patrimoine bâti soit modifié de manière à ce que les rapports annuels du personnel sur la suppression de propriétés du Registre du patrimoine, comme il est requis en vertu de l'article 4.1 des Procédures portant sur le Registre du patrimoine de la Ville, soient transmis directement du Sous-comité du patrimoine**

**bâti au Conseil municipal, comme il est décrit dans le présent rapport.**

- 4. Que le mandat de la Commission du transport en commun soit modifié de manière à stipuler que les rapports du personnel sur l'octroi de contrats en vertu de l'exercice d'un pouvoir délégué à OC Transpo soient reçus par la Commission puis transmis au Conseil, comme il est décrit dans le présent rapport.**
- 5. Que le Règlement de procédure pour les comités consultatifs soit modifié afin de permettre le maintien des réunions des comités consultatifs par voie électronique, comme il est décrit dans le présent rapport.**
- 6. Approuve la fréquence accrue des réunions du Comité consultatif sur l'accessibilité, comme il est décrit dans le présent rapport.**
- 7. Approuve les améliorations aux procédures administratives des comités consultatifs résultant de l'expérience pilote réalisée de concert avec le Comité consultatif sur les arts, la culture et les loisirs et aux commentaires du Comité consultatif, comme il est décrit dans le présent rapport.**
- 8. Que le Bureau du greffier municipal, en consultation avec le Service de l'équité des genres et des races, de l'inclusion, des relations avec les Autochtones et du développement social, soit chargé d'entreprendre un examen complet des pratiques de recrutement, de sélection et de nomination et des politiques et des lois connexes qui pourraient améliorer la capacité du Conseil à assurer une plus grande diversité de représentation dans les nominations publiques, qu'il en rende compte au Conseil et qu'il formule des recommandations avant le début du processus de recrutement de 2022-2023, comme il est décrit dans le présent rapport.**
- 9. Que la Politique de nomination soit modifiée pour inclure un énoncé actualisé en matière d'équité et de diversité, comme**

il est décrit dans le présent rapport.

10. **Que le modèle de rapport normalisé au Conseil et aux comités soit modifié pour inclure des sections facultatives consacrées aux répercussions climatiques, aux répercussions économiques et aux répercussions sur les Autochtones, les genres et l'équité, comme il est décrit dans le présent rapport.**

## **PARTIE II – RESPONSABILISATION ET TRANSPARENCE**

1. **Reçoive le rapport annuel de 2020 du commissaire à l'intégrité, joint au présent rapport au titre de Document 3.**
2. **Que les codes de conduite des membres du Conseil [règlement 2018-400], des membres des conseils locaux [règlement 2018-399] et des membres citoyens du Sous-comité du patrimoine bâti [règlement 2018-401] soient modifiés, comme il est décrit dans le présent rapport et dans le Document 4.**
3. **Que le Règlement sur le registre des lobbyistes [règlement 2012-309] soit modifié, comme il est décrit dans le présent rapport et dans le Document 5.**
4. **Que la Politique sur les activités spéciales, communautaires et de financement soit modifiée, comme il est décrit dans le présent rapport et le Document 6.**
5. **Reçoive le bulletin d'interprétation du commissaire à l'intégrité intitulé «Utilisation des réseaux sociaux», ci-joint dans le Document 3.**

## **PARTIE III - CONSEILS LOCAUX**

1. **Approuve les recommandations suivantes du Groupe de travail - gestion publique de la Ville et gouvernance des zones d'amélioration commerciale (ZAC), comme il est décrit dans le présent rapport :**
  - a. **Que les conseillers et conseillères nommés directement par le Conseil municipal à un conseil de**

- gestion d'une ZAC en vertu de l'alinéa 204(3)(a) de la Loi de 2001 sur les municipalités en soient membres d'office sans droit de vote;
- b. **Que soit conféré au directeur général de Planification, Infrastructure et Développement économique le pouvoir de nommer à un conseil de gestion d'une ZAC les administrateurs qui ont été choisis par un vote des membres de la zone d'amélioration, conformément à l'alinéa 204(3)(b) de la Loi de 2001 sur les municipalités;**
  - c. **Charger le personnel des Services de développement économique d'élaborer une politique portant sur la relation entre les membres du Conseil municipal et les administrateurs du conseil de gestion de la ZAC et son personnel et de la présenter au Comité des finances et du développement économique et au Conseil municipal au cours du 1er trimestre de 2021;**
  - d. **Que le personnel des Services de développement économique soit chargé d'élaborer un règlement normalisé encadrant la gouvernance des ZAC et que ce règlement soit présenté au Comité des finances et du développement économique et au Conseil municipal au cours du 1er trimestre de 2021.**
2. **Reçoive le rapport sur l'état de conformité des organismes, des conseils et des commissions de la Ville eu égard aux dispositions de la Loi de 2001 sur les municipalités s'appliquant à eux et charger le personnel de préparer une nouvelle mise à jour à ce sujet dans le cadre de l'examen de la gestion publique de 2022-2026.**
  3. **Que, sous la forme d'une expérience pilote de deux ans financée à même le budget des Services administratifs du Conseil, soient attribués à chacune des présidences du Conseil de santé d'Ottawa et de la Commission de services policiers d'Ottawa les services temporaires d'un demi-employé équivalent temps plein pour les appuyer dans leur**

fonction, comme il est décrit dans le présent rapport.

4. Que le secrétaire-trésorier du Comité de dérogation relève du greffier municipal en ce qui concerne les questions administratives, comme il est décrit dans le présent rapport.

#### **PARTIE IV – MODIFICATIONS À DIVERS RÈGLEMENTS ET POLITIQUES, ET QUESTIONS CONNEXES**

1. Les modifications au Règlement de procédure, comme il est décrit dans le présent rapport et dans le Document 7;
2. Les modifications au Règlement sur la délégation de pouvoirs, comme il est décrit dans le présent rapport et dans le Document 8;
3. Les modifications au Règlement sur les approvisionnements, comme il est décrit dans le présent rapport;
4. Les modifications à la Politique de délégation des pouvoirs, comme il est décrit dans le présent rapport et dans le document 9.
5. Les modifications aux Procédures de recrutement, de nomination et d'administration des contrats des titulaires d'une charge créée par une loi, comme il est décrit dans le présent rapport, y compris :
  - a. Le processus d'examen du rendement du vérificateur général et du directeur municipal, comme il est décrit dans le Document 10;
  - b. Le processus d'entrevue de départ volontaire pour les titulaires d'une charge créée par une loi relevant directement du Conseil municipal, comme il est décrit dans le Document 11.
6. Approuve les règlements régissant les titulaires d'une charge créée par une loi relevant directement du Conseil municipal, comme il est décrit dans le présent rapport, y compris :

- a. **Le Règlement sur le directeur municipal, annexé au titre de Document 13;**
  - b. **Le Règlement sur le commissaire à l'intégrité, annexé au titre de Document 14.**
7. **Les modifications au Règlement sur le vérificateur général [Règlement 2013-375, version modifiée], y compris l'adoption des Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institut des auditeurs internes en tant que normes de vérification de la Ville d'Ottawa, comme il est décrit dans le présent rapport et annexé au titre de Document 15.**

#### **PARTIE V – AUTRES QUESTIONS**

1. **Approuve le manuel administratif des conseillers et conseillères actualisé, annexé au titre de Document 19;**
2. **Que le greffier municipal soit chargé de soumettre au 3e trimestre de 2021 un rapport sur les questions liées aux élections municipales de 2022, comme il est décrit dans le présent rapport;**
3. **Que soit conféré au greffier municipal le pouvoir délégué de mettre en œuvre les changements proposés à l'ensemble de ces procédures, processus, politiques et mandats et de présenter au besoin les règlements municipaux requis afin de donner suite aux décisions du Conseil après l'approbation du présent rapport et de s'assurer qu'ils reflètent l'actuelle structure organisationnelle.**

#### **MOTION NO 45/15**

Motion du maire J. Watson

Appuyée par la conseillère Jenna Suds

**ATTENDU QU'à titre de pratique générale officialisée dans le rapport de l'Examen de mi-mandat de la structure de gestion publique de 2009, l'examen en question est l'occasion pour les membres du Conseil d'examiner leur participation aux**

**comités permanents et à d'autres instances du Conseil et d'apporter les changements nécessaires; et**

**ATTENDU QUE la conseillère Jenna Sudds a informé le maire et le greffier municipal qu'elle quitterait son rôle de présidente du Comité des services communautaires et de protection (CSCP) lorsque son remplaçant sera nommé; et**

**ATTENDU QUE le greffier municipal a demandé aux membres du Conseil souhaitant remplacer la conseillère Sudds à la présidence du CSCP de manifester leur intérêt; et**

**ATTENDU QUE le Bureau du greffier municipal a reçu deux manifestations d'intérêt, soit du conseiller Matthew Luloff et de la conseillère Catherine McKenney, tous deux déjà membres du CSCP;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil, après étude des candidatures, approuve la nomination d'un des membres suivants à la présidence du CSCP :**

- 1. Conseiller Matthew Luloff**
- 2. Conseillère Catherine McKenney**

ADOPTÉE

Les noms des deux candidats sont présentés au Conseil, qui approuve la nomination du conseiller Luloff à la présidence du Comité des services communautaires et de protection par un vote de 14 contre 9, ainsi réparti :

M. Luloff (14) : Les conseillers G. Darouze, T. Tierney, A. Hubleby, E. El-Chantiry, G. Gower, J. Cloutier, J. Harder, M. Luloff, S. Moffatt, C. Kitts, L. Dudas, J. Sudds et K. Egli, et le maire J. Watson

C. McKenney (9) : Les conseillers J. Leiper, C. McKenney, C. A. Meehan, M. Fleury, T. Kavanagh, R. Brockington, R. King, D. Deans et S. Menard

**MOTION NO 45/16**

Motion du maire J. Watson  
Appuyée par la conseillère L. Dudas

**ATTENDU QUE** le Conseil a approuvé la nomination du conseiller Matthew Luloff à la présidence du Comité des services communautaires et de protection (CSCP), en remplacement de la conseillère Jenna Sudds; et

**ATTENDU QUE** quand il a manifesté son intérêt pour la présidence, le conseiller Luloff a précisé qu'il serait prêt à quitter son rôle de maire suppléant si sa candidature était acceptée; et

**ATTENDU QUE** conformément au rapport de l'Examen de la structure de gestion publique du Conseil municipal de 2018-2022 et à la méthode employée au cours des trois derniers mandats du Conseil, les maires suppléants sont recommandés au Conseil par le maire;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE** la conseillère Jenna Sudds soit nommée maire suppléante pour le reste du mandat du Conseil de 2018-2022, en remplacement du conseiller Matthew Luloff.

ADOPTÉE

ADOPTÉE par un vote de 17 VOIX AFFIRMATIVES contre 6 VOIX NÉGATIVES, ainsi réparties :

VOIX AFFIRMATIVES (17) : Les conseillers G. Darouze, T. Tierney, A. Hubley, E. El-Chantiry, G. Gower, J. Cloutier, J. Harder, M. Luloff, S. Moffatt, T. Kavanagh, R. Brockington, C. Kitts, L. Dudas, J. Sudds, K. Egli et S. Menard, et le maire J. Watson

VOIX NÉGATIVES (6) : Les conseillers J. Leiper, C. McKenney, C. A. Meehan, M. Fleury, R. King et D. Deans

#### **MOTION NO 45/17**

Motion du conseiller S. Menard  
Appuyée par la conseillère C. A. Meehan

**ATTENDU QUE** selon le paragraphe 1(1) du Règlement de procédure (n° 2019-8) de la Ville d'Ottawa, les règles énoncées dans le Robert's Rules of Order doivent être appliquées aux délibérations du Conseil et de ses comités et commissions ainsi qu'à la conduite de leurs membres si les Règles de procédure de la Ville ne prévoient rien sur une question particulière; et

**ATTENDU QUE le Robert's Rules of Order prévoit ce qui suit concernant la participation du président d'une assemblée aux délibérations :**

Cette situation doit être exceptionnelle, et rien ne la justifie si les esprits s'échauffent et que le maintien de l'ordre peut s'avérer difficile. Si le président a ne serait-ce que l'air d'avoir un parti pris, il perd une grande partie de sa capacité à contrôler le camp adverse. Il n'y a rien qui justifie la malheureuse habitude qu'ont certains présidents de donner constamment leur avis sur certaines questions devant l'assemblée, voire d'interrompre le membre qui a la parole. Une personne qui souhaite participer activement aux délibérations de l'assemblée ne devrait jamais en accepter la présidence, ou du moins ne devrait pas reprendre les fonctions de présidence après être intervenue tant que la question visée n'a pas été réglée (art. X de la 4<sup>e</sup> édition); et

**ATTENDU QUE les dispositions du Règlement de procédure de la Ville sur la présidence du Conseil ne cadrent pas avec cette façon de faire; et**

**ATTENDU QUE même si l'article 4 de ce règlement, qui régit la « participation du maire aux délibérations », prévoit plus de latitude que le Robert's Rules of Order, les pratiques actuelles ne cadrent pas non plus avec le paragraphe 4(1) du règlement, à savoir :**

(1) Le maire peut, immédiatement avant un vote, communiquer des faits pertinents et son point de vue sur toute question dont est saisi le Conseil sans abandonner son rôle de président. Il ne peut toutefois pas présenter de motion ou délibérer sur une question sans d'abord quitter la présidence.

**ATTENDU QUE le maire a pour habitude de présenter des motions, d'avancer des arguments de fond pendant les délibérations, d'exprimer son point de vue et d'encourager les membres à s'y rallier juste avant le vote, le tout sans quitter la présidence; et**

**ATTENDU QU'il y a lieu de réviser le Règlement de procédure pour clarifier et uniformiser cette règle, par opposition aux pratiques actuelles;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE les changements suivants soient apportés au document 7, soit les modifications proposées au Règlement de procédure (n° 2019-8) :**

**(1) Le maire peut communiquer des faits pertinents et son point de vue sur toute question dont est saisi le Conseil sans abandonner son rôle de président immédiatement avant un vote ou, si l'auteur d'une motion de fond souhaite exercer son droit de réponse aux termes de l'article 47, avant la conclusion de l'auteur de la motion.**

**(2) Le maire peut présenter une motion ou délibérer sur une question sans d'abord quitter la présidence, sauf si un membre du Conseil exige qu'il le fasse.**

**(3) Si le maire souhaite quitter la présidence pour présenter une motion ou participer aux délibérations sur une question, il doit demander au membre nommé à titre de maire suppléant aux termes de l'article 5 de présider la séance jusqu'à ce qu'il reprenne son rôle de président; il occupe alors un siège réservé à un conseiller.**

REJETÉE par un vote de 7 VOIX AFFIRMATIVES contre 16 VOIX NÉGATIVES, ainsi réparties :

VOIX AFFIRMATIVES (7) : Les conseillers J. Leiper, C. McKenney, C. A. Meehan, T. Kavanagh, R. King, D. Deans et S. Menard

VOIX NÉGATIVES (16) : Les conseillers G. Darouze, T. Tierney, A. Hubley, E. El-Chantiry, G. Gower, J. Cloutier, J. Harder, M. Luloff, S. Moffatt, M. Fleury, R. Brockington, C. Kitts, L. Dudas, J. Sudds et K. Egli, et le maire J. Watson

#### **MOTION NO 45/18**

Motion du conseiller S. Menard  
Appuyée par le conseiller C. McKenney

**ATTENDU QU'en 2018, le Conseil municipal d'Ottawa a pris un engagement officiel à l'égard de la réconciliation et a approuvé le tout premier Plan d'action de réconciliation de la Ville; et**

**ATTENDU QUE le Plan d'action de réconciliation de 2018 débute par la reconnaissance du territoire algonquin suivante :**

**Nous reconnaissons qu'Ottawa se trouve sur un territoire non cédé de la nation algonquine Anishinabe.**

**Nous tenons d'ailleurs à saluer l'ensemble des membres des Premières Nations et des peuples inuits et métis pour leur apport précieux, passé et présent, dans la région. De plus, nous respectons la diversité culturelle des membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis, diversité qui enrichit notre ville; et**

**ATTENDU QUE** conformément à la deuxième mesure du chapitre « Éducation et sensibilisation » du Plan d'action de réconciliation de 2018, la Ville a intégré une mention reconnaissant le territoire algonquin non cédé à l'ouverture des événements municipaux, mais que le Conseil ne l'a pas fait pour ses réunions; et

**ATTENDU QUE** cette reconnaissance devrait orienter non seulement le Plan d'action de réconciliation, mais aussi tous les travaux du Conseil, quels que soient le lieu ou le mode de réunion; et

**ATTENDU QUE** cette consigne de reconnaissance ne devrait donc pas s'appliquer seulement au Plan d'action de réconciliation, mais à toutes les activités du Conseil;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE** les changements suivants soient apportés au document 7, soit les modifications proposées au Règlement de procédure (n° 2019-8) :

**Réunions ordinaires et extraordinaires du Conseil municipal**

## **29. ORDRE DU JOUR DES RÉUNIONS DU CONSEIL**

**(1) Le greffier doit, suivant les instructions du maire, préparer à l'intention des membres qui assistent aux réunions ordinaires du Conseil un ordre du jour qui comprend les rubriques suivantes :**

### **(a) Reconnaissance du territoire autochtone**

***Remplacement de l'ancien (a) par (b), et ainsi de suite;***

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE** le Bureau du greffier municipal collabore avec le Service de l'équité des genres et des races, de l'inclusion, des relations avec les Autochtones et du développement social afin de rédiger un message convenable que le maire lira à chaque réunion du Conseil municipal – dès la première de 2021 – et qui pourra également être employé par tout président de comité qui le jugera approprié.

RENVOYÉE par la motion suivante :

**MOTION NO 45/19**

Motion du maire J. Watson

Appuyée par la conseillère J. Sudds

**ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté une structure officielle mise en place par la Ville pour appliquer le Plan d'action de réconciliation; et**

**ATTENDU QU'il est important de respecter les principes, la relation de collaboration et le bon travail du processus officiel en place lors des consultations sur cette question; et**

**ATTENDU QUE la Ville a le devoir d'examiner cette question avec la population autochtone et de consulter l'ensemble de celle-ci, sans supposer qu'elle sait ce qui est bon pour elle;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la motion du conseiller Menard et de lea conseiller·e McKenney sur la reconnaissance du territoire soit présentée au personnel, et qu'on demande à ce dernier de consulter le Groupe de travail sur les personnes autochtones de la Ville et l'ensemble de la population autochtone, pour ensuite formuler une recommandation et la présenter au CFDE et au Conseil aussi tôt que possible en 2021.**

ADOPTÉE, avec la dissidence de lea conseiller·e C. McKenney.

Les recommandations du Comité sont présentées au Conseil, puis ADOPTÉES.

**INSTRUCTIONS AU PERSONNEL (T. Kavanagh)**

1. Que lors du quatrième trimestre de 2021, le personnel du Service de l'équité des genres et des races, de l'inclusion, des relations avec les Autochtones et du développement social se joigne au Groupe de conseillers parrains sur la condition féminine et l'équité des genres pour examiner la section consacrée aux répercussions sur les Autochtones, les genres et l'équité, afin de vérifier que le personnel y a recours de façon appropriée et de déterminer si les auteurs du rapport ont besoin d'aide supplémentaire; et
2. Que lors de l'examen de toutes les sections du Rapport sur l'examen de la structure de gestion publique de 2022-2026 consacrées aux répercussions, le personnel songe à remplacer le terme « section facultative » du modèle utilisé

pour les rapports destinés au Comité et au Conseil par « section obligatoire pour les rapports applicables », pour que ce soit clair pour le personnel et le public.

24. EXAMEN DES LIMITES DE QUARTIERS DE LA VILLE D'OTTAWA  
2020 – RAPPORT SUR LES RECOMMANDATIONS

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ, TELLE QUE MODIFIÉE**

Que le Conseil municipal approuve l'entrée en vigueur à temps pour l'élection municipale de 2022 des recommandations relatives à la nouvelle structure des quartiers d'Ottawa décrite dans le Document 1, et

- a. **Que les limites du QR 6 soient modifiées pour inclure les terrains situés au sud de la promenade Wilhaven, à l'ouest du chemin Canaan, au nord du chemin Russell et à l'est du couloir ferroviaire de VIA Rail et du chemin Milton.**
- b. **Que la limite entre Beacon Hill–Cyrville (QR 13) et Alta Vista (QR 14) soit modifiée afin qu'elle corresponde à l'autoroute 417, au boulevard St-Laurent et au couloir ferroviaire de VIA Rail.**
- c. **Que le parc de stationnement délimité au nord par l'avenue Carling, au sud par la promenade Prince of Wales, à l'est par la rue Preston et à l'ouest par la Ligne Trillium de l'O-Train, fasse partie du QR-21 (Rivière) et non du QR-19 (Capitale).**
- d. **Que la limite sud entre Rideau-Rockcliffe (QR 16) et Rideau-Vanier (QR 17) soit déplacée de l'avenue McArthur à la rue Donald, et que la limite est demeure la rue de l'Église, mais soit prolongée à l'ouest sur l'avenue McArthur et au sud, de la rue Brant à la rue Donald.**

**MOTION NO 45/20**

Motion de la conseillère Jan Harder  
Appuyée par le conseiller Scott Moffatt

**ATTENDU QUE** le 9 décembre 2020, le Conseil municipal a examiné le Rapport sur les recommandations découlant de l'Examen des limites de quartiers 2020, qui propose de modifier les limites de quartiers d'Ottawa pour diviser la ville en 24 quartiers; et

**ATTENDU QUE** les limites de quartiers proposées devraient durer trois, voire quatre élections municipales (2022, 2026 et 2030, et peut-être 2034); et

**ATTENDU QUE** la population d'Ottawa continue de croître de façon importante, notamment dans les quartiers Barrhaven et Cumberland, et que les lieux et taux de croissance pourraient différer de ce que prévoit le rapport susmentionné;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE** dans le mandat 2018-2022 du Conseil, on recommande aux prochains conseils municipaux de demander au personnel de revoir les données démographiques tous les quatre ans à partir de 2024, afin de déterminer si les chiffres varient trop des prévisions du Rapport sur les recommandations découlant de l'Examen des limites de quartiers 2020 et s'il faut procéder à un examen des limites de quartiers à portée limitée, notamment pour Cumberland et Barrhaven (QR-6, QR-8 et QR-9, tels qu'adoptés par le Conseil à sa réunion du 9 décembre 2020).

ADOPTÉE

**MOTION NO 45/21**

Motion du conseiller R. King  
Appuyée par le conseiller M. Fleury

**ATTENDU QUE** le 1<sup>er</sup> décembre 2020, le Comité des finances et du développement économique a examiné le Rapport sur les recommandations découlant de l'Examen des limites de quartiers 2020; et

**ATTENDU QUE** ce rapport a été modifié par la motion n° 2020 7/19, qui demande que la limite sud entre le QR-16 et le QR-17, actuellement l'avenue McArthur, soit déplacée à la rue Donald; et

**ATTENDU QUE** les composantes « communautés d'intérêt sur le plan géographique » et « intérêts des minorités » doivent être équilibrées avec celle des limites naturelles et physiques, comme les routes principales, mais que les routes ne doivent pas être la première composante si elles ont des effets négatifs sur les communautés d'intérêt et les intérêts des minorités; et

**ATTENDU QUE** le déplacement plus au nord de la limite de quartier sud (avenue McArthur) aurait des répercussions importantes sur l'ancienne ville de Vanier et que son déplacement plus au sud (rue Donald) aurait des répercussions sur Overbrook, un quartier d'Ottawa (et ancien village partiellement autonome d'Overbrook), ce qui fait qu'une portion importante de chaque communauté serait perdue au profit de l'autre; et

**ATTENDU QUE** les deux communautés croient fermement que la limite de quartier actuelle – qui n'est pas une route principale – doit être conservée, puisqu'il est impossible de choisir une route principale pour délimiter les quartiers sans diviser ou tronquer les communautés d'intérêt existantes;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE** les recommandations concernant la nouvelle structure des quartiers d'Ottawa présentées dans le document « Limites de quartiers recommandées – Rapport final (13 novembre 2020) » soient cette fois modifiées comme suit :

**Que la limite sud entre le QR-16 (Rideau-Rockcliffe) et le QR-17 (Rideau-Vanier) reste la même, c'est-à-dire à mi-chemin entre l'avenue McArthur et la rue Donald, jusqu'à la rue Moorvale à l'est, et à la rue de l'Église au nord.**

REJETÉE par un vote de 4 VOIX AFFIRMATIVES contre 19 VOIX NÉGATIVES, ainsi réparties :

VOIX AFFIRMATIVES (4) : Les conseillers M. Fleury, T. Kavanagh, R. Brockington et R. King

VOIX NÉGATIVES (19) : Les conseillers G. Darouze, J. Leiper, T. Tierney, A. Hubley, E. El-Chantiry, G. Gower, C. McKenney, C. A. Meehan, J. Cloutier, J. Harder, M. Luloff, S. Moffatt, C. Kitts, L. Dudas, D. Deans, J. Sudds, K. Egli et S. Menard, et le maire J. Watson

#### **MOTION NO 45/22**

Motion du conseiller R. King  
Appuyée par le conseiller M. Fleury

**ATTENDU QUE** le 12 juin 2019, le Conseil municipal a pris connaissance du rapport intitulé « Examen des limites de quartiers de la ville d'Ottawa (2019-

2020) » et approuvé un processus visant à revoir les limites de quartiers de la ville et à en établir de nouvelles avant les élections municipales de 2022; et

**ATTENDU QUE** le 15 juillet 2020, le Conseil municipal a proposé une motion qui visait les trois seuls quartiers dont la population, selon les prévisions, dépasserait largement la moyenne, au-delà des écarts acceptables; et

**ATTENDU QU'**en août 2020, la firme de consultants Beate Bowron Etcetera a publié son rapport complémentaire, avec sa dernière proposition, l'option 6, qui conserve les limites actuelles des Q6-17 (Rideau-Vanier) et Q6-16 (Rideau-Rockcliffe); et

**ATTENDU QUE** le 1<sup>er</sup> décembre 2020, le Comité des finances et du développement économique a examiné le rapport intitulé « Limites de quartiers recommandées – Rapport final », lequel présente des modifications aux limites intérieures de la communauté de Cardinal Glen, qui est étroitement liée à son voisin, Manor Park, le président de la Cardinal Glen Community Association étant membre d'office de l'Association communautaire de Manor Park; et

**ATTENDU QUE** le rapport a été modifié par plusieurs motions, par des personnes inquiètes qui souhaitent rester dans leur communauté d'intérêt; et

**ATTENDU QUE** les composantes « communautés d'intérêt sur le plan géographique » et « intérêt des minorités » doivent être équilibrées avec celle des limites naturelles et physiques, comme les routes principales, mais que les routes ne doivent pas être la première composante si elles ont des effets négatifs sur les communautés d'intérêt et les intérêts des minorités; et

**ATTENDU QUE** changer la limite existante pour le boulevard St-Laurent couperait effectivement Cardinal Glen de sa communauté d'intérêt naturelle, soit Manor Park; et

**ATTENDU QUE** les deux communautés croient fermement que la limite de quartier actuelle – qui n'est pas une route principale – devrait être conservée, puisqu'il est impossible de choisir une route principale pour délimiter les quartiers sans diviser ou tronquer les communautés d'intérêt existantes;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE** les recommandations concernant la nouvelle structure des quartiers d'Ottawa présentées dans le document « Limites de quartiers recommandées – Rapport final (13 novembre 2020) » soient modifiées comme suit :

**Que la limite existante entre le QR-16 (Rideau-Rockcliffe) et le QR-17 (Rideau-Vanier) soit maintenue.**

REJETÉE par un vote de 4 VOIX AFFIRMATIVES contre 19 VOIX NÉGATIVES, ainsi réparties :

VOIX AFFIRMATIVES (4) : Les conseillers M. Fleury, T. Kavanagh, R. Brockington et R. King

VOIX NÉGATIVES (19) : Les conseillers G. Darouze, J. Leiper, T. Tierney, A. Hubley, E. El-Chantiry, G. Gower, C. McKenney, C. A. Meehan, J. Cloutier, J. Harder, M. Luloff, S. Moffatt, C. Kitts, L. Dudas, D. Deans, J. Sudds, K. Egli et S. Menard, et le maire J. Watson

Les recommandations du Comité, dans leur version modifiée par la motion ci-dessus, sont présentées au Conseil puis ADOPTÉES par un vote de 17 VOIX AFFIRMATIVES contre 6 VOIX NÉGATIVES, ainsi réparties :

VOIX AFFIRMATIVES (17) : Les conseillers G. Darouze, J. Leiper, T. Tierney, A. Hubley, E. El-Chantiry, G. Gower, C. A. Meehan, J. Cloutier, J. Harder, M. Luloff, T. Kavanagh, R. Brockington, C. Kitts, L. Dudas, D. Deans et J. Sudds, et le maire J. Watson

VOIX NÉGATIVES (6) : Les conseillers C. McKenney, S. Moffatt, M. Fleury, R. King, K. Egli et S. Menard

25. PLAN DU DOMAINE PUBLIC DU MARCHÉ BY
---

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

**Que le Conseil :**

- 1. Approuve le Plan du domaine public du marché By, tel que décrit dans le présent rapport et annexé au document 3;**

- 2. Demande au personnel de la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique d'évaluer la gouvernance actuelle du domaine public du marché By et d'en faire rapport au Comité et au Conseil au deuxième trimestre de l'année 2021, en y indiquant ses recommandations pour l'amélioration de la réglementation et de l'aménagement de l'espace, comme décrit dans le présent rapport;**
- 3. Demande au personnel de trouver du financement auprès d'autres paliers du gouvernement ainsi que par l'établissement de priorités dans le programme d'immobilisations de la Ville de 2022, afin de procéder à l'étape de la conception de l'Esplanade polyvalente de la rue York (de la promenade Sussex jusqu'au carré du marché By), comme décrit dans le présent rapport;**
- 4. Demande au personnel d'entreprendre une étude complète du transport pour le carrefour de la rue Rideau et de la promenade Sussex, suivie d'un concours de conception national, comme décrit dans le présent rapport, à l'aide des fonds disponibles dans le compte réservé aux interventions mineures du domaine public pour 2020 et 2021;**
- 5. Demande au personnel de la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique de présenter une demande d'information au quatrième trimestre de 2021 dans le but de réaménager le garage municipal du marché By (parc de stationnement numéro 4) sis au 70 de la rue Clarence, à l'aide des fonds provenant du compte réservé aux interventions mineures du domaine public, et de revenir présenter ses observations au Comité des finances et du développement;**
- 6. Demande au personnel de la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique et aux Services des routes et du stationnement d'enquêter sur les partenariats en fonction de la stratégie de remplacement du stationnement relative au marché By,**

comme décrite dans le présent rapport;

7. **Demande au personnel de la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique de former immédiatement un groupe de travail sur la relance économique du marché By, comme décrit dans ce rapport, auquel participeront des représentants du Bureau du maire, du bureau du conseiller de quartier, de la société Marchés d'Ottawa Markets, de la Zone d'amélioration commerciale du marché By, de l'Association communautaire de la Basse-Ville, de la Commission de la capitale nationale et d'autres importants intervenants externes.**
7. **Direct staff from the Planning, Infrastructure and Economic Development Department to immediately launch a Working Group on economic recovery for the ByWard Market, as described in this report, with group representation from the Mayor's Office, Ward Councillor's office, Marchés d'Ottawa Markets Corporation, the ByWard Market Business Improvement Area, the Lowertown Community Association, the National Capital Commission and other key external stakeholders.**

REPORTÉES par la motion suivante :

**MOTION NO 45/23**

Motion du conseiller M. Fleury  
Appuyée par le maire J. Watson

**ATTENDU QUE le Plan du domaine public du Marché By a été examiné par le Comité des finances et du développement économique le 1<sup>er</sup> décembre 2020; et**

**ATTENDU QU'au vu de l'ordre du jour très chargé de la réunion du Conseil du 9 décembre, le conseiller de quartier a demandé de reporter l'examen du rapport à la prochaine réunion;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le rapport sur le Plan du domaine public du Marché By soit examiné à la prochaine réunion du Conseil municipal prévue le 27 janvier 2021.**

ADOPTÉE

26. ÉDIFICE DESCHÂTELETS (205, PROMENADE SCHOLASTIC)

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

Que le Conseil ce qui suit :

- 1) **Confirme l'intérêt de la Ville d'Ottawa pour un partenariat visant à créer un espace récréatif au 205, promenade Scholastic (anciennement le 175, rue Main) et demander au directeur général des Loisirs, de la Culture et des Installations de signer le protocole d'entente entre la Ville d'Ottawa et le Conseil des écoles catholiques du Centre-Est ci-joint, qui présente les rôles et responsabilités convenus relativement à ce projet de partenariat; et**
- 2) **Délègue au directeur général des Loisirs, de la Culture et des Installations le pouvoir de négocier, en consultation avec le directeur, Bureau des biens immobiliers municipaux, des ententes, notamment un plan financier détaillé pour la contribution de la Ville, avec le Conseil des écoles catholiques du Centre-Est en vue de la construction et de l'exploitation d'un espace récréatif communautaire dans l'édifice Deschâtelets situé au 205, promenade Scholastic, ententes qui seront soumises à l'approbation du Conseil municipal; et**
- 3) **Approuve une contribution ponctuelle de 50 000 \$ de la Ville d'Ottawa tirée des budgets existants de la Direction générale des loisirs, de la culture et des installations en vue de préparer, en collaboration avec le Conseil des écoles catholiques du Centre-Est, une estimation des coûts de catégorie C pour déterminer efficacement le coût de la conception détaillée et la valeur des travaux d'aménagement d'un espace récréatif communautaire dans l'édifice Deschâtelets et le Greystone Village; et**

4) **Que l'annexe B soit ajoutée au rapport.**

ADOPTÉE

RAPPORT NO 33 DU COMITÉ DE L'URBANISME

27. PLAN DE LOTISSEMENT ET MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 7000, PROMENADE CAMPEAU

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

**Que le Conseil :**

1. **se rallie à l'avis selon lequel le Tribunal d'appel de l'aménagement local ne devrait pas approuver l'ébauche du plan de lotissement du 7000, promenade Campeau car elle est prématurée, dans tous les domaines décrits dans ce présent rapport;**
2. **refuse la modification du Règlement de zonage (no 2008-250) concernant le 7000, promenade Campeau, qui vise la construction à Kanata-Nord d'un lotissement résidentiel composé de divers types de logements, de parcs, de bassins de gestion des eaux pluviales, d'espaces ouverts et de routes.**

ADOPTÉE

28. DEMANDE DE DÉMOLITION ET DE NOUVELLE CONSTRUCTION AUX 390-394, RUE BANK, UNE PROPRIÉTÉ SITUÉE DANS LE DISTRICT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE DU CENTRE-VILLE ET DÉSIGNÉE AUX TERMES DE LA PARTIE V DE LA LOI SUR LE PATRIMOINE DE L'ONTARIO

### **RECOMMANDATIONS DU COMITÉ, TELLES QUE MODIFIÉES**

**Que le Conseil :**

- 1. approuve la demande de démolition de la propriété des 390-394, rue Bank;**
- 2. approuve la demande de construction aux 390-394, rue Bank, conformément aux plans soumis par RAW Design le 14 août 2020, sous réserve des conditions suivantes :**
  - a. que le requérant, en consultation avec le personnel et le conseiller du quartier, installe un élément conceptuel supplémentaire sur la façade de la rue Bank afin de mieux refléter le caractère historique de faible hauteur de la rue Bank, à la satisfaction du directeur général de Planification, Infrastructure et Développement économique, avant l'approbation du plan d'implantation;**
  - b. que le requérant fournisse des échantillons des matériaux de revêtement extérieur, aux fins d'approbation par le personnel responsable du patrimoine, avant qu'on ne lui délivre un permis de construire;**
  - c. que le requérant soumette un plan d'éclairage au personnel responsable du patrimoine, dans le cadre du processus d'approbation du plan d'implantation, à des fins de conformité aux lignes directrices du district de conservation du patrimoine;**
- 3. délègue au directeur général de Planification, Infrastructure et Développement économique le pouvoir d'effectuer des modifications mineures de conception;**
- 4. approuve la délivrance d'un permis patrimonial d'une validité de trois ans.**

ADOPTÉE

RAPPORT NO 7 DE LA COMMISSION DU TRANSPORT EN  
COMMUN

29. RÉVISION DES LIMITES DU SECTEUR DE TRANSPORT EN  
COMMUN URBAIN POUR 2021

**RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Conseil approuve les révisions aux limites du secteur de transport en commun urbain telles qu'elles sont décrites dans ce rapport, dont l'entrée en vigueur est fixée au 1er janvier 2021, afin d'offrir des contributions financières au service de transport en commun dans les secteurs en expansion de la Ville et que le Conseil adopte un règlement de mise en œuvre à cet effet.**

ADOPTÉE, avec la dissidence du conseiller M. Fleury.

**RAPPORT EXIGEANT LA SUSPENSION DES *RÈGLES DE PROCÉDURE***

**GREFFIER MUNICIPAL**

Le conseiller Chiarelli quitte la réunion à 10 h 23, avant l'examen de ce point, et revient à 10 h 55, pendant l'examen des budgets provisoires de fonctionnement et d'immobilisations 2021.

30. QUARTIER 8 COLLÈGE - DÉLÉGATION DES POUVOIRS  
D'APPROBATION BUDGÉTAIRE ET QUESTIONS CONNEXES

**RECOMMANDATIONS DU RAPPORT**

**Que le Conseil municipal :**

- 1. Approuve que soient délégués au greffier municipal et au gestionnaire, Services au Conseil municipal et aux comités,**

- les pouvoirs de gestion des questions de ressources humaines et d'engagement et d'approbation de toutes dépenses budgétaires du bureau du quartier 8 pour la durée restante du mandat du Conseil 2018-2022, comme il est indiqué dans le présent rapport;
2. Reçoive les options d'ajout de nouvelles restrictions concernant l'accès du conseiller du quartier 8 au personnel municipal dans les bâtiments de la Ville d'Ottawa, comme il est indiqué dans le rapport; et
  3. Reçoive les procédures liées à la participation en personne du conseiller du quartier 8 aux réunions des comités et du Conseil, comme il est décrit dans le rapport.

ADOPTÉES

## ORDRE DU JOUR POUR APPROBATION EN BLOC

RAPPORT NO 18 DU COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET DES  
AFFAIRES RURALES

A. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 2415, CHEMIN RICHARDSON SIDE
--

### RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification du Règlement de zonage 2008-250 visant le 2415, chemin Richardson Side, en vue de faire passer le zonage du terrain de « Zone d'espace rural (RU) » à « Zone d'espace rural, exception rurale XXXXr (RU[XXXXr]) » afin qu'un entrepôt soit ajouté aux utilisations permises, comme le précise le document 2.

ADOPTÉE

RAPPORT NO 19 DU COMITÉ DES FINANCES ET DU  
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

B. BILAN SEMESTRIEL DE L'APPROVISIONNEMENT POUR 2020

**RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Conseil prenne connaissance du présent rapport.**

REÇUE

C. DEMANDE DE PARTICIPATION AU PROGRAMME DE  
SUBVENTION POUR LA REMISE EN VALEUR DES FRICHES  
INDUSTRIELLES – 256, RUE RIDEAU ET 211, RUE BESSERER

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

**Que le Conseil :**

- 1. Approuve la demande de subvention pour le réaménagement des friches industrielles présentée par 9840508 Canada Inc. (Ashcroft Inc.), propriétaire du bien-fonds situé au 256, rue Rideau et au 211, rue Besserer, en vue d'obtenir un allègement de l'impôt foncier dans le cadre du Programme d'améliorations communautaires pour le réaménagement des friches industrielles, une subvention n'excédant pas 620 345 \$ au total et dont la période de versement sera échelonnée sur trois ans au maximum, sous réserve de l'adoption des modalités de l'Entente de subvention pour la remise en valeur des friches industrielles, et conformément à celles-ci;**
- 2. Délègue au directeur général de Planification, Infrastructure et Développement économique le pouvoir de conclure une entente de subvention pour le réaménagement des friches**

**industrielles avec 9840508 Canada Inc. (Ashcroft Inc.), dans laquelle seront établies les modalités de paiement de la subvention pour le réaménagement du 256, rue Rideau et du 211, rue Besserer, à la satisfaction du directeur général de Planification, Infrastructure et Développement économique, du greffier municipal et avocat général et de la trésorière municipale.**

ADOPTÉES

RAPPORT NO 33 DU COMITÉ DE L'URBANISME

D. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 35, 37 RUE WILLIAM ET PARTIE DE 62 RUE YORK

#### **RECOMMANDATION DU COMITÉ**

**Que le Conseil approuve une modification au Règlement de zonage 2008-250 visant les 35 et 37, rue William et une partie du 62, rue York, afin de permettre la construction d'un immeuble polyvalent de quatre étages, comme l'expose en détail le document 2.**

ADOPTÉE

E. ACCORD DE FINANCEMENT PRÉALABLE RÉVISÉ CONCERNANT LA STATION DE POMPAGE SANITAIRE DU CHEMIN TENTH LINE

#### **RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

**Que le Conseil :**

- 1. autorise la Ville à conclure un accord modificatif de**

- financement préalable avec Mattamy (Mer Bleue) Ltd., et de déléguer le pouvoir à cette fin au directeur général de la Planification, de l'Infrastructure et du Développement économique, pour le remboursement des coûts totaux supplémentaires associés à la conception et à la construction de la station de pompage sanitaire du chemin Tenth Line, qui s'inscrit dans l'emprise routière non fréquentée de Ville, du montant préalablement approuvé de 500 000 \$ jusqu'à concurrence de 922 415 \$, taxes applicables en sus, conformément aux principes et aux politiques de l'accord de financement préalable énoncés dans les documents 2 et 3, la forme et le contenu définitifs de l'accord devant être à la satisfaction de l'avocat général;**
- 2. autorise, en vertu de l'accord modificatif de financement préalable conclu entre la Ville et Mattamy (Mer Bleue) Ltd, le remboursement des coûts totaux supplémentaires associés à la conception et à la construction de la station de pompage sanitaire du chemin Tenth Line, qui s'inscrit dans l'emprise routière non fréquentée de la Ville, du montant préalablement approuvé de 500 000 \$ jusqu'à concurrence de 922 415 \$, taxes applicables en sus, conformément au calendrier de remboursement fixé dans l'accord modificatif préalable.**

ADOPTÉES

RAPPORT NO 14 DU COMITÉ DES TRANSPORTS

<p>F. PANNEAUX D'ARRÊT TOUTES DIRECTIONS À L'ANGLE DES AVENUES CANADIAN SHIELD ET GREAT LAKES ET À L'ANGLE DE L'AVENUE CANADIAN SHIELD ET DE LA VOIE MARITIME</p>
---

**COMMITTEE RECOMMENDATION**

**Que le Conseil approuve l'installation de panneaux d'arrêt toutes**

**directions à l'angle des avenues Canadian Shield et Great Lakes  
et à l'angle de l'avenue Canadian Shield et de la voie Maritime.**

ADOPTÉE

GREFFIER MUNICIPAL

G. RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS ORALES ET ÉCRITES DU PUBLIC SUR LES QUESTIONS ASSUJETTIES AUX EXIGENCES D'EXPLICATION AUX TERMES DE LA *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE* À LA RÉUNION DU CONSEIL LE 25 NOVEMBRE 2020

#### **RECOMMANDATION DU RAPPORT**

**Que le Conseil approuve les résumés des observations orales et écrites du public sur les questions étudiées à la réunion du 25 novembre 2020 du Conseil municipal qui sont assujetties aux exigences d'explication prévues aux paragraphes 17(23.1), 22(6.7), 34(10.10) et 34(18.1) de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, selon le cas, et comme les décrit le présent rapport et qui sont joints à titre de documents 1 et 2.**

ADOPTÉE

#### **MOTION PORTANT ADOPTION DE RAPPORTS**

##### **MOTION N° 45/24**

Motion de la conseillère D. Deans  
Appuyée par la conseillère C. A. Meehan

**Que les rapports restant suivants, sauf ceux déjà adoptés par le Conseil dans le cadre du budget, soient reçus et adoptés, dans leur version modifiée :**

- 1. Rapport n° 18 du Comité de l'agriculture et des affaires rurales;**
- 2. Rapport n° 9 du Comité de la vérification;**

3. Rapport n° 19 du Comité des finances et du développement économique;
4. Rapport n° 33 du Comité de l'urbanisme;
5. Rapport n° 7 de la Commission du transport en commun;
6. Rapport n° 14 du Comité des transports;
7. Point 1 du rapport n° 18 du Comité des finances et du développement économique;
8. Rapports du Bureau du greffier municipal « Quartier 8 Collège – Délégation des pouvoirs d'approbation budgétaire et questions connexes » et « Résumé des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux exigences d'explication aux termes de la *Loi sur l'aménagement du territoire* à la réunion du Conseil du 25 novembre 2020 »;

Rapport du Conseil de santé d'Ottawa présenté lors d'une réunion à huis clos intitulé « Nomination des médecins adjoints en santé publique – à huis clos – affaires privées concernant une personne qui peut être identifiée. Date de compte rendu : sur approbation par le Conseil ».

ADOPTÉE

La conseillère Harder quitte la réunion à 17 h 18.

## MOTIONS DONT AVIS A ÉTÉ DONNÉ ANTÉRIEUREMENT

### MOTION NO 45/25

Motion de la conseillère C. McKenney  
Appuyée par le conseiller R. Brockington

**ATTENDU QUE** les laissez-passer de transport en commun à Ottawa sont parmi les plus chers au Canada; et

**ATTENDU QUE** les titres pour un passage simple à Ottawa sont parmi les plus chers au Canada; et

**ATTENDU QUE** le délai de traitement moyen pour l'EquiPass est de six semaines; et

**ATTENDU QUE** l'exigence de fournir une preuve de revenu annuel représente un obstacle à la demande de l'EquiPass; et

**ATTENDU QUE** certaines municipalités canadiennes sont passées d'un laissez-passer à tarif fixe pour les personnes à faible revenu à une échelle de tarifs mobile;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE** le personnel examine les possibles échelles mobiles pour les titres et les laissez-passer;

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE** le personnel examine les options afin d'éliminer l'examen des ressources exigé pour les demandes de laissez-passer pour personnes à faible revenu et autres types de laissez-passer spéciaux;

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE** le personnel, d'ici le deuxième trimestre de 2021, rende compte de ses résultats, notamment de la manière dont les autres villes traitent la question, à la Commission du transport en commun.

RENVOYÉE par la motion suivante :

**MOTION NO 45/26**

Motion du maire J. Watson  
Appuyée par la conseillère L. Dudas

**Que la motion de la conseillère McKenney soit présentée au groupe de travail créé le 18 novembre 2020 lors de la réunion de la Commission du transport en commun.**

ADOPTÉE

**MOTIONS EXIGEANT LA SUSPENSION DES RÈGLES DE PROCÉDURE**

**MOTION NO 45/27**

Motion du maire J. Watson  
Appuyée par la conseillère C. McKenney

***Que le Conseil municipal approuve la suspension des Règles de procédure, puisque sa prochaine réunion aura lieu le 27 janvier 2021 et que la Ville a besoin d'instructions pour étudier les politiques d'imposition sur les logements abordables.***

**ATTENDU QUE** le ministre des Finances peut, par règlement, désigner Ottawa comme ayant le pouvoir de fixer un impôt facultatif pour l'examen des logements vacants, en vertu de l'article 338.1 de la Loi de 2001 sur les municipalités; et

**ATTENDU QUE** les autres municipalités ontariennes examinent l'impôt facultatif sur les propriétés résidentielles vacantes pendant de longues périodes, soit jusqu'à leur vente ou leur réaménagement, et que ces propriétés pourraient entre temps servir de logements locatifs; et

**ATTENDU QUE** la Ville prépare un plan financier à long terme (PFLT) pour appuyer la construction de logements abordables par la Société de logement communautaire d'Ottawa, qu'elle est consciente de l'importance d'accorder un financement durable au logement abordable et qu'elle souhaite étudier la proposition d'impôt sur les logements vacants pour aider à financer une partie des logements abordables;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE** la Ville étudie la possibilité d'obtenir le pouvoir de fixer un impôt facultatif sur l'évaluation des logements vacants, y compris l'analyse des recettes potentielles, et qu'elle présente, d'ici la fin du deuxième trimestre de 2021, un rapport sur la faisabilité et la viabilité d'un tel projet.

ADOPTÉE

INSTRUCTIONS AU PERSONNEL (M. Fleury)

Que lorsque la Ville demandera au gouvernement provincial d'avoir le pouvoir de fixer un impôt sur les bâtiments vacants, elle demande aussi le pouvoir de resserrer les échéances de conformité relatives aux infractions aux normes de biens-fonds.

#### **MOTION NO 45/28**

Motion du maire J. Watson

Appuyée par le conseiller Jeff Leiper

***Que les Règles de procédure soient suspendues afin que soit examinée la motion suivante, pour que le personnel puisse commencer le travail le plus rapidement possible.***

**ATTENDU QUE** le pont Prince-de-Galles est une structure ferroviaire qui traverse la rivière des Outaouais et offre une vue imprenable sur celle-ci, sur la Colline du Parlement et sur les plaines LeBreton, mais qu'il est actuellement hors service; et

**ATTENDU QUE** la Ville d'Ottawa a acheté ce pont de Chemin de fer Canadien Pacifique en 2005 pour en faire un passage pour le transport en commun à long terme; et

**ATTENDU QUE** la Ville a l'obligation d'entretenir la structure et d'en assurer l'inspection périodiquement afin d'en évaluer la condition et l'intégrité physique; et

**ATTENDU QUE** la structure est conservée afin d'être transformée en pont pour le réseau de train léger dans le plan triennal de la Ville présenté à l'Office des transports du Canada; et

**ATTENDU QUE** le pont est un bien qui peut être amélioré pour favoriser le transport actif entre Ottawa et Gatineau (utilisation provisoire) et servir de lien interprovincial pour les cyclistes (travailleurs, utilisateurs récréatifs et visiteurs); et

**ATTENDU QUE** la préparation du pont pour une utilisation temporaire nécessiterait des réparations structurelles, des permis et des autorisations pour commencer les travaux, notamment une évaluation environnementale, ainsi que des travaux de conception, et qu'il faudra du temps pour réaliser et obtenir le tout; et

**ATTENDU QUE** l'on estime que les fonds requis pour l'évaluation environnementale, la conception, les coûts internes, le permis et les autorisations s'élèveront à 540 000 \$; et

**ATTENDU QU'**il existe déjà un projet pour le pont (travaux sur les piles), lequel comprend des fonds pour la réfection des piles de pont; et

**ATTENDU QUE** le personnel a étudié la possibilité d'échelonner les travaux de réfection des piles et déterminé que 540 000 \$ du compte pour les travaux sur les piles du pont (908990) pourraient être réaffectés à l'évaluation environnementale et à la conception pour faire du tablier de pont un sentier polyvalent, sans avoir de répercussions sur les plans de réparation de la structure, puisque les travaux sur les piles peuvent être faits en priorité avec les fonds restants et réalisés par étapes dans les prochaines années;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil autorise l'utilisation des fonds actuellement dans le compte 908990 pour le pont Prince-de-Galles (travaux sur les piles) aux fins de l'évaluation environnementale et des travaux de

conception en vue de l'utilisation temporaire du pont comme sentier polyvalent;  
et

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE** le Conseil demande au directeur général de la Planification, de l'Infrastructure et du Développement économique de transmettre une note au Conseil pour l'informer une fois l'évaluation environnementale approuvée et donner des précisions sur la conception détaillée du sentier polyvalent; et

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE** le Conseil autorise la Ville, une fois que le financement adéquat d'un autre ordre de gouvernement sera disponible pour le projet, à aller de l'avant avec la construction du sentier polyvalent, avec l'accord de la trésorière municipale et du directeur général de la Planification, de l'Infrastructure et du Développement économique.

ADOPTÉE

**MOTION NO 45/29**

Motion du conseiller Jean Cloutier  
Appuyée par le conseiller M. Luloff

***IL EST RÉSOLU QUE les Règles de procédure soient suspendues afin que soit examinée la motion suivante, puisqu'il s'agit de la dernière réunion du Conseil avant la fin du mandat du vérificateur général, qui se termine le 31 décembre 2020;***

**ATTENDU QUE** le mandat du vérificateur général de la Ville d'Ottawa, Ken Hughes, prendra fin le 31 décembre 2020, conformément au paragraphe 3(2) du Règlement municipal sur le vérificateur général (n° 2013-375), dans sa version modifiée par le Règlement n° 2015-11; et

**ATTENDU QUE** le 13 mai 2020, le Conseil municipal a approuvé la motion n° 33/3, dans sa version modifiée, ce qui a enclenché le processus de recrutement et de nomination d'un nouveau vérificateur général, conformément à la Politique et aux Procédures relatives au recrutement, à la nomination et à l'administration des contrats des titulaires d'une charge créée par une loi, et a demandé au Comité d'embauche pour le poste de vérificateur général de lui présenter un candidat d'ici le quatrième trimestre de 2020; et

**ATTENDU QUE** le processus de recrutement de cadres s'est avéré plus difficile qu'à l'accoutumée en raison de la pandémie de COVID-19 qui bat son plein, et

que le Comité d'embauche pour le poste de vérificateur général pourrait avoir besoin qu'on prolonge le délai au-delà du 9 décembre 2020 pour qu'il puisse bien étudier chaque candidature; et

**ATTENDU QUE** les paragraphes 223.19(5) et 223.19(6) de la Loi de 2001 sur les municipalités (la Loi) indiquent que le vérificateur général « peut déléguer par écrit à quiconque, à l'exception d'un membre du conseil, les pouvoirs et les fonctions que lui attribue la présente partie [de la Loi] » et qu'il peut, « malgré la délégation, continuer d'exercer les pouvoirs et les fonctions délégués »; et

**ATTENDU QUE** M. Hughes a indiqué avoir délégué par écrit ses pouvoirs et fonctions prévus par la loi aux deux vérificateurs généraux adjoints, Sonia Brennan et Ed Miner, pour qu'ils puissent les exercer dans l'attente de la nomination du nouveau vérificateur général; et

**ATTENDU QUE** l'article 81 de la Loi de 2006 sur la législation indique ce qui suit : « [l]a délégation de pouvoirs ou de fonctions demeure valide jusqu'à ce qu'elle soit révoquée ou modifiée, même si l'auteur de la délégation n'est plus en fonction »; et

**ATTENDU QUE** le paragraphe 11(1) du Règlement municipal sur le vérificateur général précise que « [s]uivant sa nomination, le vérificateur général doit chaque année avant le 31 décembre présenter au Conseil municipal [...] un plan de vérification annuel pour l'année qui suit »;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil municipal demande au Comité d'embauche pour le poste de vérificateur général de lui présenter un candidat pour le poste de vérificateur général d'ici le premier trimestre de 2021;

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE** dès la fin du mandat du vérificateur général (Ken Hughes) le 31 décembre 2020, les vérificateurs généraux adjoints, Sonia Brennan et Ed Miner, s'occupent temporairement du Bureau du vérificateur général, conformément aux pouvoirs et fonctions qui leur sont délégués par la loi décrits dans la présente motion et à toute exigence pertinente de la Loi de 2001 sur les municipalités et du Règlement n° 2013-375, dans sa version modifiée, jusqu'à la nomination du nouveau vérificateur général;

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE** le Conseil renonce à l'exigence du paragraphe 11(1) du Règlement n° 2013-375, dans sa version modifiée, voulant que le vérificateur général en poste soumette au Conseil un plan de vérification

annuel pour 2021, et qu'il donne au nouveau vérificateur général des instructions sur la présentation d'un tel plan temporaire.

ADOPTÉE

**MOTION NO 45/30**

Motion du conseiller M. Fleury

Appuyée par le conseiller C. McKenney

*Que les Règles de procédure soient suspendues afin que soit examinée la motion suivante, en vue de commencer rapidement la démolition proposée, comme il s'agit de la dernière réunion du Conseil de 2020.*

**ATTENDU QUE** le bâtiment situé au 29, avenue Marquette est en très mauvais état; et

**ATTENDU QUE** les résidents du quartier s'inquiètent du fait qu'il est le lieu d'activités criminelles, en plus de présenter un risque d'incendie; et

**ATTENDU QU'**il serait dans l'intérêt du public de démolir le bâtiment puisqu'il est délabré et que les gens du secteur s'inquiètent des problèmes de sécurité; et

**ATTENDU QU'**aucune demande de permis de construire n'a encore été déposée pour la construction d'un nouveau bâtiment;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil approuve la demande de démolition du bâtiment existant, aux conditions suivantes :

1. D'ici la construction du nouveau bâtiment, le propriétaire inscrit devra paysager la propriété à la satisfaction du directeur général de la Planification, de l'Infrastructure et du Développement économique. Il devra aussi interdire l'utilisation de la propriété à d'autres fins provisoires et entretenir celle-ci conformément au Règlement sur les normes d'entretien des biens;
2. L'aménagement paysager sera réalisé en collaboration avec le personnel de la Ville;
3. Le propriétaire paiera à la Ville un cautionnement équivalant à 100 % de la valeur des travaux d'aménagement paysager, lequel sera remboursé une fois les travaux terminés;

4. **Le propriétaire convient qu'à la discrétion du directeur général de la Planification, de l'Infrastructure et du Développement économique, la construction du nouveau bâtiment devra être substantiellement avancée dans les cinq ans suivant la date de la présente approbation, sans quoi le greffier municipal ajoutera au rôle du percepteur la somme de 5 000 \$ pour la démolition du bâtiment existant;**
5. **Le propriétaire inscrit devra conclure avec la Ville un accord comprenant les conditions susmentionnées et payer les coûts d'enregistrement de cet accord. Une fois le permis de construire délivré et le nouveau bâtiment construit, l'accord deviendra caduc et sera abandonné à la demande du propriétaire, qui assumera tous les coûts liés à cet abandon;**
6. **Le propriétaire convient qu'aucun permis de démolir ne sera délivré et que le bâtiment ne pourra être démoli avant que l'accord susmentionné n'ait été signé et enregistré sur le titre;**
7. **La présente approbation est déclarée invalide si l'accord n'est pas signé dans les six mois suivant l'approbation du Conseil.**

ADOPTÉE

**MOTION NO 45/31**

Motion du conseiller M. Fleury  
Appuyée par le conseiller C. McKenney

***Que les Règles de procédure soient suspendues afin que soit examinée la motion suivante, en vue de commencer rapidement la démolition proposée, comme il s'agit de la dernière réunion du Conseil de 2020.***

**ATTENDU QUE** le bâtiment situé au 146, avenue Russell est en très mauvais état;  
et

**ATTENDU QUE** les résidents du quartier s'inquiètent du fait qu'il est le lieu d'activités criminelles et de rassemblements indésirables; et

**ATTENDU QU'**il serait dans l'intérêt du public de démolir le bâtiment puisqu'il est délabré et que les gens du secteur s'inquiètent; et

**ATTENDU QU'aucune demande de permis de construire n'a encore été déposée pour la construction d'un nouveau bâtiment;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil approuve la demande de démolition du bâtiment existant, aux conditions suivantes :**

- 1. D'ici la construction du nouveau bâtiment, le propriétaire inscrit devra paysager la propriété à la satisfaction du directeur général de la Planification, de l'Infrastructure et du Développement économique. Il devra aussi interdire l'utilisation de la propriété à d'autres fins provisoires et entretenir celle-ci conformément au Règlement sur les normes d'entretien des biens;**
- 2. L'aménagement paysager sera réalisé en collaboration avec le personnel de la Ville;**
- 3. Le propriétaire paiera à la Ville un cautionnement équivalant à 100 % de la valeur des travaux d'aménagement paysager, lequel sera remboursé une fois les travaux terminés;**
- 4. Le propriétaire convient qu'à la discrétion du directeur général de la Planification, de l'Infrastructure et du Développement économique, la construction du nouveau bâtiment devra être substantiellement avancée dans les cinq ans suivant la date de la présente approbation, sans quoi le greffier municipal ajoutera au rôle du percepteur la somme de 5 000 \$ pour la démolition du bâtiment existant;**
- 5. Le propriétaire inscrit devra conclure avec la Ville un accord comprenant les conditions susmentionnées et payer les coûts d'enregistrement de cet accord. Une fois le permis de construire délivré et le nouveau bâtiment construit, l'accord deviendra caduc et sera abandonné à la demande du propriétaire, qui assumera tous les coûts liés à cet abandon;**
- 6. Le propriétaire convient qu'aucun permis de démolir ne sera délivré et que le bâtiment ne pourra être démoli avant que l'accord susmentionné n'ait été signé et enregistré sur le titre;**
- 7. La présente approbation est déclarée invalide si l'accord n'est pas signé dans les six mois suivant l'approbation du Conseil.**

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION (POUR EXAMEN À UNE RÉUNION SUBSÉQUENTE)**

**MOTION**

Motion du conseiller M. Fleury  
Appuyée par la conseillère D. Deans

**ATTENDU QUE la Ville d'Ottawa est résolue à réduire ses émissions de gaz à effet de serre; et**

**ATTENDU QUE la Ville prévoit installer sur son territoire 24 nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques sur rue à 12 emplacements; et**

**ATTENDU QUE ce projet, qui s'inscrit dans les améliorations aux installations de stationnement sur rue, vise à favoriser l'adoption de véhicules électriques par les Ottavians; et**

**ATTENDU QUE la transition des véhicules alimentés au gaz et au diesel aux véhicules électriques est l'une des grandes mesures qui permettront à Ottawa d'atteindre son objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 100 % d'ici 2050; et**

**ATTENDU QUE pour y arriver, 90 % des nouveaux véhicules devront être alimentés à l'électricité d'ici 2030;**

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal d'Ottawa demande à la Commission de services policiers d'Ottawa de dire au Service de police d'Ottawa de collaborer avec la Ville et son partenaire Envari, une filiale d'Hydro Ottawa, pour évaluer en 2021, à l'aide du Programme d'infrastructure pour les véhicules à émission zéro, si le Service de police d'Ottawa peut implanter un projet pilote d'électrification des véhicules, là où c'est possible.**

**MOTION**

Motion du conseiller R. King  
Appuyée par la conseillère J. Harder

**ATTENDU QUE le 24 juillet 2002, le Conseil municipal a approuvé la Politique sur les noms commémoratifs dans sa version modifiée; et**

**ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi de 2001 sur les municipalités, le Conseil peut adopter un nom commémoratif par résolution, malgré ce que prévoit la Politique sur les noms commémoratifs; et**

**ATTENDU QUE le Règlement sur l'adressage municipal (n° 2014-78) fournit un cadre réglementaire pour l'adressage municipal à Ottawa – qui est surtout modifié pour des raisons de sécurité publique ou d'orientation –, et que le Conseil municipal peut approuver la modification d'un nom pour d'autres motifs; et**

**ATTENDU QUE l'avenue Langevin, située dans le quartier 13 (Rideau-Rockcliffe), a été nommée d'après Hector-Louis Langevin, l'un des Pères de la Confédération ayant participé à la création du système de pensionnats autochtones, qui forçait le retrait des enfants autochtones de leur famille et détruisait leur identité et leur culture; et**

**ATTENDU QUE les pensionnats ont contribué à la perte générale de la langue et de la culture autochtones et rompu les liens familiaux pendant plusieurs générations; et**

**ATTENDU QU'en 2015, la Commission de vérité et réconciliation (CVR) – qui a pour mandat d'éduquer les Canadiens sur les répercussions des pensionnats – a publié ses conclusions, accompagnées de 94 appels à l'action à l'intention de tous les ordres de gouvernement, du secteur privé et de l'ensemble de la population; et**

**ATTENDU QUE dans le cadre de l'engagement de la Ville à l'égard de la réconciliation, le Conseil a approuvé en 2018 le Plan d'action de réconciliation de la Ville d'Ottawa, lequel applique les appels à l'action de la CVR; et**

**ATTENDU QUE le changement des noms de lieux publics respecte les principes de réconciliation formulés par la CVR et qu'en 2017, le premier ministre du Canada a approuvé que l'édifice Langevin du Parlement soit renommé « Bureau du Premier ministre et du Conseil privé »; et**

**ATTENDU QU'en 2019, le Conseil a créé le Secrétariat de la lutte contre le racisme et nommé le conseiller Rawlson King comme agent de liaison du Conseil pour les initiatives de relations ethnoculturelles et de lutte contre le racisme pour combattre le racisme systémique à Ottawa; et**

**ATTENDU QUE** pendant le mandat du Conseil précédent, le conseiller de quartier et son bureau, en consultation avec la communauté, ont dressé une liste de noms potentiels pour l'avenue Langevin; et

**ATTENDU QUE** William Commanda, aîné algonquin et ancien chef des Anishinabeg de Kitigan Zibi, responsable des ceintures wampum sacrées de la Nation algonquaine Anishinabeg et gardien du savoir sage et doué, a passé des années à promouvoir le pardon, la réconciliation, la paix, l'harmonie et l'équité raciale pour tous par sa vision et son œuvre : le Circle of all Nations; et

**ATTENDU QUE** le bureau du conseiller s'est enquis de l'opinion des résidents de l'avenue sur le nom « Commanda Way » (voie Commanda); et

**ATTENDU QUE** le changement de nom doit être coordonné avec Postes Canada;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil approuve le changement de nom de l'avenue Langevin, située dans le quartier 13 (Rideau-Rockcliffe), pour qu'elle soit renommée voie Commanda;

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE** le Conseil demande au personnel d'Adressage et enseignes des Services du Code du bâtiment de travailler avec le conseiller de quartier pour procéder rapidement au changement dans le respect des délais fixés par Postes Canada;

**IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE** les coûts liés au projet (droits de changement de nom, frais pour la plaque et le poteau, avis, dévoilement) soient assumés par le bureau du conseiller.

## **MOTION PORTANT PRÉSENTATION DE RÈGLEMENTS**

### **MOTION N° 45/32**

Motion de la conseillère D. Deans

Appuyée par la conseillère C. A. Meehan

**Que les règlements énumérés à l'ordre du jour, sous le titre « Motion de présentation de règlements, Trois lectures », soient lus et adoptés.**

ADOPTÉE

## RÈGLEMENTS

### TROIS LECTURES

- 2020-342. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement n° 2003-527 concernant la période de conservation de certains documents de la Ville d'Ottawa.
- 2020-343. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2017-180 sur l'affectation d'agents d'application des règlements municipaux au contrôle du stationnement sur les propriétés privées.
- 2020-344. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à désigner l'église méthodiste de Skead's Mills, située au 307, chemin Richmond, comme faisant partie du patrimoine culturel.
- 2020-345. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à désigner l'école publique d'Overbrook, située au 149, rue King George, comme faisant partie du patrimoine culturel.
- 2020-346. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à désigner la sous-station hydroélectrique n° 5, située au 39, avenue Riverdale, comme faisant partie du patrimoine culturel.
- 2020-347. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à désigner la sous-station hydroélectrique n° 2, située au 247, avenue Glebe, comme faisant partie du patrimoine culturel.
- 2020-348. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à désigner la sous-station de l'Ottawa Electric Railway Company, située au 340, avenue Holland, comme faisant partie du patrimoine culturel.
- 2020-349. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à désigner la sous-station hydroélectrique n° 4, située au 351, avenue King Edward, comme faisant partie du patrimoine culturel.
- 2020-350. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à désigner la sous-station hydroélectrique n° 3, située au 1275, avenue Carling, comme faisant partie du patrimoine culturel.
- 2020-351. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 afin de changer le zonage du terrain ayant pour désignation municipale

le 2415, route secondaire Richardson.

- 2020-352. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 afin de changer le zonage d'une partie du terrain ayant pour désignation municipale le 6335, rue Perth.
- 2020-353. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2008-250 afin de changer le zonage des terrains ayant pour désignations municipales les 35 et 37, rue William et d'une partie du terrain ayant pour désignation municipale le 62, rue York.
- 2020-354. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement municipal n° 2019-241 concernant les propriétaires fonciers de lieux publics et de lieux de travail.
- 2020-355. Règlement de la Ville d'Ottawa permettant le dépôt d'une demande d'expropriation de servitudes temporaires sur des propriétés de la promenade Queensview à Ottawa, aux fins de l'Étape 2 du projet de train léger.
- 2020-356. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à soustraire à la réglementation relative aux parties de lots certaines parcelles du plan 4M-1551 situées sur l'avenue Shanny.
- 2020-357. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à soustraire à la réglementation relative aux parties de lots certaines parcelles du plan 4M-1583 situées sur l'avenue De Mazonod.
- 2020-358. Règlement de la Ville d'Ottawa établissant certains terrains en routes publiques et les affectant à l'utilisation publique (rue Chakra, rue Hamsa, terrasse Cashmere, rue Lilith, cours Namaste).
- 2020-359. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à soustraire à la réglementation relative aux parties de lots certaines parcelles du plan 4M-1663 situées sur la promenade Hawkeswood, le cercle Chipping, l'avenue Borbridge, la côte Canvasback, l'avenue Horned Owl, la rue Eider et le bois Trumpeter, ainsi que certaines parcelles du plan 4M-1641 situées sur l'avenue Brian-Good.
- 2020-360. Règlement de la Ville d'Ottawa concernant la délégation de pouvoirs à des agents de la Ville d'Ottawa et abrogeant le Règlement n° 2019-280.

2020-361. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement n° 2014-431, dans sa version modifiée par les règlements n° 2015-119 et n° 2017-297, régissant les immobilisations domiciliaires municipales de la Société de logement communautaire d'Ottawa et l'exemption de taxes.

## **RÈGLEMENT DE RATIFICATION**

### **MOTION N° 45/33**

Motion de la conseillère D. Deans  
Appuyée par la conseillère C. A. Meehan

**Que le règlement suivant soit lu et adopté :**

**Règlement municipal n° 20201-362 ratifiant les délibérations du Conseil du 9 décembre 2020.**

ADOPTÉE

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le Conseil ajourne la séance à 17 h 49.

---

**GREFFIER**

---

**MAIRE**